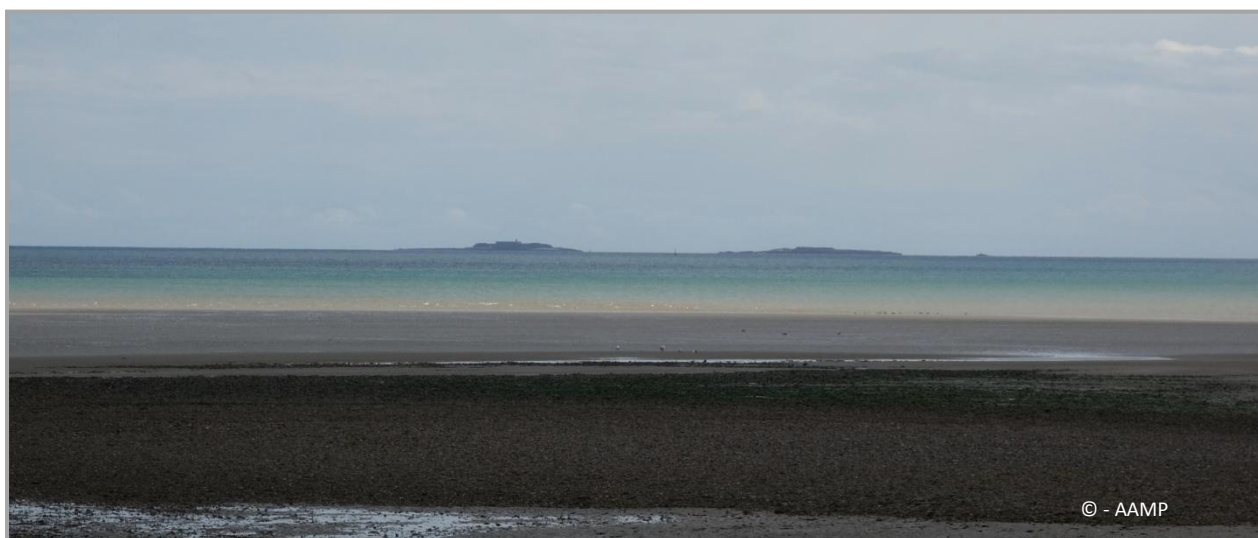


## DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

# BAIE DE SEINE OCCIDENTALE

DHFF FR 2502020 / DO FR 2510047



# Objectifs et mesures de gestion

<b>I. Objectifs et mesures de gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>I.A. Fiches mesures.....</b>	<b>3</b>
A.1. Introduction aux fiches mesures .....	3
A.2. Logique des fiches mesures.....	4
A.3. Description et contenu d'une fiche mesure .....	5
<b>I.B. Objectif A : Réduction des pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités .....</b>	<b>7</b>
<b>I.C. Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires .....</b>	<b>20</b>
<b>I.D. Objectif C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances .....</b>	<b>23</b>
<b>I.E. Objectif D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>34</b>

**REMARQUES :**

- La mise en page du document sera réalisée dans un second temps (développement en cours d'une charte graphique pour les DOCOB élaborés par l'AAMP).

## **TOME II : OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION**

### **I. OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION**

#### **I.A. FICHES MESURES**

##### **A.1. INTRODUCTION AUX FICHES MESURES**

A la suite du diagnostic du site Natura 2000 (cf. DOCOB, partie I) et de la présentation des objectifs définis pour les sites « Baie de Seine occidentale » (cf. DOCOB partie I), cette section du deuxième volet du document d'objectifs s'intéresse aux mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement définis.

Les mesures M1 à M5 découlent de l'analyse des risques de dégradation liés à la pêche, réalisée conformément à la circulaire du 30 avril 2013 précisant les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision des Docob. Cette procédure est une adaptation du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) prévu par les articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L.414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), lequel s'applique à toutes les activités référencées sur des listes positives nationales et locales, préalablement à leur autorisation. Elaborée en réponse au contentieux européen (arrêt de la CJUE du 4 mars 2010, C-241/08) et pour tenir compte des spécificités de l'activité de pêche professionnelle, elle permet d'exonérer les pêcheurs professionnels d'évaluation des incidences individuelles.

Ces mesures permettent par ailleurs de répondre aux objectifs plus généraux des directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », en cohérence avec les autres politiques marines environnementales et notamment la DCSMM, les engagements pris lors de la stratégie nationale pour la mer et les océans, le PLAGEPOMI. Ainsi, compte tenu des objectifs et calendriers proches de ces politiques, il a été décidé de mener une réflexion intégrée.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des mesures, cette analyse a été menée concomitamment sur les sites Natura 2000 couvrant la zone géographique allant du cap Lévi à la pointe du Hoc.

Dans la logique de cette recherche de cohérence et pour tenir compte de la mobilité des espèces et garantir la libre circulation entre milieux marins et continentaux, les mesures 2 à 5 couvrent les sites Natura 2000 « baie de Seine occidentale » (ZPS et ZSC) ainsi que la partie marine des sites Natura 2000 voisins : « Tatihou – Saint Vaast la Hougue » (ZSC), « Marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys » (SIC), « Basses vallées du Cotentin et baie des Veys » (ZPS), et « Falaises du Bessin » (ZPS). Elles concernent toutes les activités, professionnelles ou récréatives.

Compte tenu de l'absence de risque de dégradation identifié sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure de nature réglementaire n'a été proposée sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » (ZSC).

Les fiches « mesures Natura 2000 » présentent les types d'interventions qu'il convient de réaliser afin de s'assurer du maintien ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, à travers les orientations et les enjeux identifiés dans le présent Docob.

## A.2. LOGIQUE DES FICHES MESURES

Les fiches mesures sont :

- des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du Docob,
- standardisées afin d'en faciliter la lecture,
- indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale,
- rangées par objectifs,
- priorisées,
- identifiées par un code couleur, selon qu'elles concernent la ZSC, la ZPS ou les deux.

Les fiches mesures ne sont pas :

- des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts...
- des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire et des techniques.

*Remarque : Les coûts et financement des mesures restent à compléter.*

### A.3. DESCRIPTION ET CONTENU D'UNE FICHE MESURE

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches.

Fiche MX			Fiche mesure ZSC		Fiche mesure ZPS		Fiche mesure ZSC et ZPS		
<b>Priorité</b>			Titre de la mesure						
1	2	3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille	

**Degré de priorité de la mesure**

- 1 : si la mesure est indispensable et urgente à réaliser
- 2 : si la mesure est indispensable mais non urgente
- 3 : si la mesure est non prioritaire mais utile

Un code couleur permet de distinguer les actions relevant de la ZSC, de la ZPS ou communes aux deux sites

**Thèmes de la mesure :**

Ils permettent de visualiser rapidement la finalité de la mesure. Ils permettront également d'évaluer, annuellement mais aussi sur le long terme, les orientations prises dans la gestion du site.

**Protection :** mesure visant à mettre en œuvre une protection directe pour un habitat ou une espèce contre une pression préalablement identifiée avant qu'il ne se dégrade.

**Restauration :** mesure visant à aider au rétablissement d'un habitat ou d'une espèce, cela peut être une réduction des pressions pour permettre un rétablissement naturel ou une réduction des pressions avec une intervention importante pour permettre un rétablissement accéléré.

**Suivi :** mesure visant à suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.

**Connaissance :** mesure visant à développer les connaissances sur un habitat ou une espèce afin d'améliorer les mesures de gestion.

**Communication :** mesure visant à communiquer (au sens large du terme) sur le site Natura 2000 et ses enjeux.

**Veille :** mesure visant à la réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.

OBJECTIF X	<b>Objectif</b>
Type de mesure	Réglementaire/ Volontaire/ Animation / Etude et suivis scientifiques

<b>Description de la mesure</b>	Présentation et justification de la mesure
<b>Enjeux et objectifs</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure
<b>Activités concernées</b>	Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques)
<b>Résultats attendus</b>	Conséquences attendues de la mesure
<b>Périmètre d'application</b>	Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : - une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; - plusieurs sites, elle sera qualifiée d'inter-sites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.
<b>Partenaires et acteurs</b>	
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure
<b>Partenaires techniques / Interlocuteur(s)</b>	Acteurs susceptibles d'apporter un soutien technique pour la mise en place de la mesure ou sources d'information
<b>Projets et fiches connexes</b>	
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés</b>	Mesures ou projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche.
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	
<b>Réalisation de la mesure</b>	
Description succincte de la phase de réalisation de la mesure	
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)</b>	
<b>Indicateurs de suivis</b>	Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger ( <b>indicateur d'état</b> ), le niveau de pression qu'ils subissent ( <b>indicateur de pression</b> ) et le degré de mise en œuvre de la mesure ( <b>indicateur de réalisation</b> ).
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Ils permettent ainsi de <b>suivre l'état d'avancement de la mesure</b> et de <b>l'évaluer</b> une fois réalisée. Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP (cf. fiche M 12) ; ils pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible. <i>Les suivis sont présentés dans la partie II.D. « Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances », fiche M12. Ils sont codés SE pour suivi d'état, SR pour suivi de réalisation, SP pour suivi de pression. Les codes sont repris dans le tableau de bord. SEOM = suivi d'état pour les oiseaux et les mammifères marins, SEA pour les amphihalins, SECo pour suivi de l'état des connaissances....</i>
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
Estimation du temps, voire du budget nécessaires à la réalisation de la mesure.	

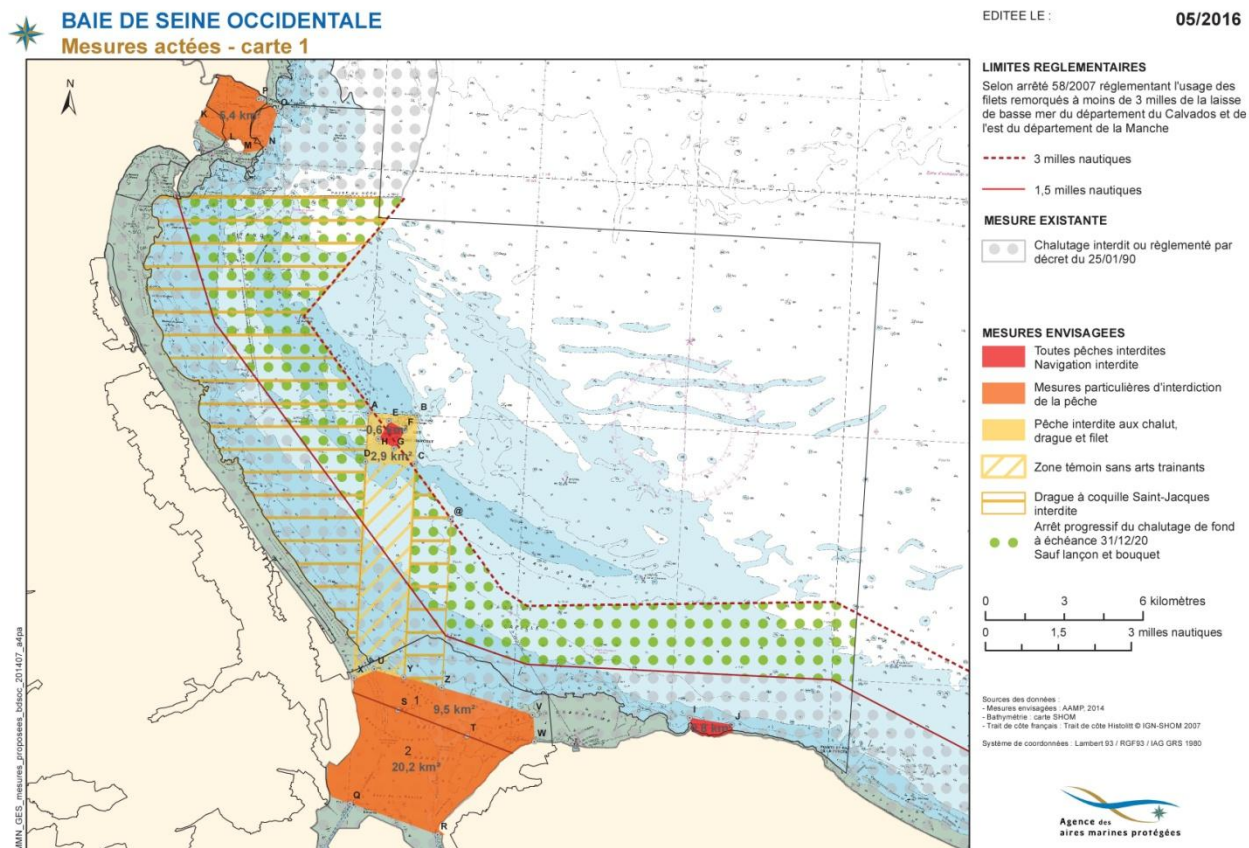
Les **indicateurs** seront à analyser en fonction de l'état de conservation et des enjeux des espèces et habitats.

Les indicateurs *en italique* sont des indicateurs en projet

Index des fiches mesures

Objectifs	N°	Intitulé de la mesure	Priorité	page
<b>A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.</b>	M1	Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques, et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin	1	8
	M2	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	11
	M3	Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin	1	13
	M4	Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons	1	16
	M5	Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches	1	18
	M6	Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000	3	19
<b>B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires</b>	M7	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	3	20
	M8	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3	21
	M9	Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	3	22
<b>C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances</b>	M10	Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	1	23
	M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	2	26
	M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	1	28
<b>D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin</b>	M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	2	31

## I.B. OBJECTIF A: REDUIRE LES PRESSIONS EXERCEES A L'ECHELLE DES SITES SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LEURS FONCTIONNALITES



Carte 1 : Répartition géographique des mesures de gestion de la pêche et de la navigation en baie de Seine occidentale

<b>Fiche M1</b>	<b>ARRETER PROGRESSIVEMENT LE CHALUTAGE DE FOND DANS LA BANDE COTIERE, Y LIMITER LES ZONES DE DRAGUE A COQUILLE SAINT JACQUES ET EXPERIMENTER L'EFFET DE L'ARRET DES ARTS TRAÎNANTS SUR LES HABITATS DE LA ZONE TEMOIN</b>					
<i>Priorité</i>	<b>Protection</b>	<b>Restauration</b>	<b>Suivi</b>	<b>Connaissance</b>	<b>Communication</b>	<b>Veille</b>
1	2	3				

<b>Objectif A</b>	<b>Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.</b>
<b>Type de mesure</b>	Réglementaire

<b>Description de la mesure</b>	<p>(voir carte 1 en annexe). Il s'agit de limiter les pressions sur les habitats marins dans les 3 milles nautiques à l'exception des îles Saint-Marcouf, qui présentent des enjeux de conservation prioritaires et un risque de dégradation fort (voir cartes des risques identifiés Tome I, Diagnostic socio-économique, A.1.d : Principaux résultats de l'analyse des risques de dégradation liées à la pêche).</p> <p><u>1 – Arrêt progressif des autorisations administratives individuelles au chalutage de fond au titre de l'arrêté 58/2007 modifié.</u></p> <p>La pratique du chalutage de fond dans la bande des 3 milles nautiques concerne cinq types d'autorisations administratives (AA). En concertation avec les professionnels, un calendrier progressif d'arrêt ou d'adaptation de ces pratiques a été établi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>AA « toutes espèces » (Sole)</u> : cette AA a pris fin le 16/12/2014 et ne sera pas reconduite dans l'emprise du site.</li> <li>• <u>AA Seiche</u> : arrêt progressif de la pratique d'ici fin 2020, avec un accompagnement des entreprises de pêche. Les modalités précises d'accompagnement seront à définir en phase d'animation.</li> <li>• <u>AA Maquereau</u> : maintien d'une activité où la technique utilisée (chalut pélagique à grande ouverture verticale) ne compromet pas le maintien ou le retour des habitats naturels dans un bon état de conservation. Un suivi des habitats sera effectué pour s'assurer que la technique utilisée est effectivement de moindre impact pour les fonds (zone témoin prévue au §. 3).</li> </ul> <p>Par ailleurs, dans la bande côtière deux usages non impactants seront maintenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>AA lançon</u> : pratique destinée essentiellement à fournir des appâts aux ligneurs.</li> <li>• <u>AA bouquet</u> : pratique limitée à des zones restreintes et des navires de moins de 10 mètres.</li> </ul> <p>L'arrêt progressif du chalutage dans la bande côtière a été initié dès l'arrêté 58/2007 modifié. Les zones définies sont cohérentes avec les dispositions prises par la réglementation nationale de protection des nourriceries créant un régime national de gestion pour la pêcherie de la sole commune en Manche Est (zone de nourricerie « baie des Veys »).</p> <p><u>2 – Arrêt de la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière à l'ouest du site « Baie de Seine occidentale ».</u></p> <p>L'interdiction de la drague à coquille Saint-Jacques a été actée de façon permanente à <b>moins de trois milles nautiques de la laisse de basse mer</b> sur le périmètre de l'arrêté 58/2007 modifié, pour être en cohérence avec les mesures relatives au chalutage de fond. Cette limite est calée sur celle de la réglementation nationale de protection des nourriceries.</p> <p>Pour mémoire, la drague à moule a été maintenue pour des raisons socio-économiques (cf. M2).</p> <p><u>3– Création d'une zone témoin pour suivre les effets sur les habitats d'un arrêt de l'utilisation des engins de fond</u></p> <p>La zone témoin, exempte de toute pêche aux arts traînants, se situe dans l'alignement de la zone tampon des îles Saint-Marcouf jusqu'en baie des Veys. Il s'agit de suivre les processus de restauration des habitats, de leurs peuplements et de leurs fonctionnalités suite à un arrêt de la pêche aux arts traînants. Les résultats seront comparés avec les zones où le chalutage est maintenu et celles où le dragage est maintenu. Cette zone témoin pourra être balisée.</p> <p>Cette mesure ne sera efficace que si elle est connue et respectée des usagers. Des actions de communication seront donc à prévoir (Fiche M13), ainsi que des actions de contrôle (Fiche M5).</p>
---------------------------------	---



<b>Enjeux et objectifs</b>																								
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sables fins propres et légèrement envasés (1110-1)</li> <li>- Sables moyens dunaires (1110-2)</li> </ul>																							
<b>Activité concernée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche professionnelle (arts traînants)</li> </ul>																							
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les pressions physiques sur les habitats marins</li> <li>- Maintenir ou Restaurer les habitats et les fonctions</li> </ul>																							
<b>Périmètre d'application</b>	<p>La bande des 3 milles nautiques de la ZSC Baie de Seine occidentale et du SIC marais du Cotentin et du Bessin-baie des Veys et la zone témoin. Cf. carte 1 en annexe, et coordonnées en WGS 84 degrés-minutes-secondes des points dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>49°30'00'' N</td> <td>1°10'00'' W</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>49°30'00'' N</td> <td>1°08'26'' W</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>49°24'32'' N</td> <td>1°40'00'' W</td> </tr> <tr> <td>Y</td> <td>49°24'36'' N</td> <td>1°08'26'' W</td> </tr> <tr> <td>Z</td> <td>49°24'25'' N</td> <td>1°07'14'' W</td> </tr> <tr> <td>@</td> <td>49°27'53'' N</td> <td>1°07'14'' W</td> </tr> </tbody> </table>			Point	Latitude	Longitude	A	49°30'00'' N	1°10'00'' W	B	49°30'00'' N	1°08'26'' W	X	49°24'32'' N	1°40'00'' W	Y	49°24'36'' N	1°08'26'' W	Z	49°24'25'' N	1°07'14'' W	@	49°27'53'' N	1°07'14'' W
Point	Latitude	Longitude																						
A	49°30'00'' N	1°10'00'' W																						
B	49°30'00'' N	1°08'26'' W																						
X	49°24'32'' N	1°40'00'' W																						
Y	49°24'36'' N	1°08'26'' W																						
Z	49°24'25'' N	1°07'14'' W																						
@	49°27'53'' N	1°07'14'' W																						
<b>Partenaires et acteurs</b>																								
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	DIRM, AAMP, CRPMEM																							
<b>Partenaires techniques/ Interlocuteurs</b>	DIRM, DDTM, DREAL, AAMP, CRPMEM, MNHN, PREMAR																							
<b>Projets et fiches connexes</b>																								
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail MNHN sur la sensibilité des habitats</li> <li>- Projet de création de Zones de Conservation Halieutique</li> <li>- Programme de mesures DCSMM : mesure M004-Nat1b « Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques».</li> </ul>																							
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<p><b>Fiche M2</b> : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p><b>Fiche M5</b> : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches</p> <p><b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités.</p> <p><b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires</p> <p><b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites N2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin</p>																							
<b>Réalisation de la mesure</b>																								
Mise en place d'un balisage commun pour la création de la zone témoin avec celui de la fiche Mesure 3 (points A et B) et de la fiche mesure 4 (points X et Y).																								
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)</b>																								
<b>Indicateurs de suivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indicateurs d'état</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEH1</b> : Etat de conservation des habitats (structure, pressions, fonctionnalités) : densité/diversité, nourriceries, zones d'alimentation, contribution en abondance des espèces sensibles aux pressions physiques (en cours d'élaboration)</li> <li>- <b>SEH2</b> : Evolution des caractéristiques biosédimentaires des fonds meubles en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts traînants</li> </ul> </li> </ul>																							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indicateurs de pression</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SP1</b> : Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile)</li> <li>- <b>SP2</b> : Nombre d'autorisations administratives individuelles délivrées chaque année</li> </ul> </li> </ul>																							

	<p>pour la pêche de la seiche au chalut (suivi de la fréquentation) et enquête à n+5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SP3</b> : Proportion de navires reconvertis à une autre activité et cessant leur activité de chalut à seiche dans la bande des 3 milles par année civile</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SR1</b> : Mise en place de la réglementation</li> <li>- <b>SR1b</b> : Mise en place du balisage</li> <li>- <b>SR2</b> : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile</li> <li>- <b>SR3</b> : Nombre de suivis mis en place</li> </ul>
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
<p>Année N* : 5j + balisage pour la création de la zone témoin            Année N+1 : 3j + maintenance balisage            Année N+2 : 3j + maintenance balisage            Année N+4 : 3j + maintenance balisage            Année N+5 : 3j + enquête de la fréquentation de la bande des 3 milles nautiques par les chalutiers de fond et dragueurs à coquille Saint-Jacques            Année N+6 : 3j + maintenance balisage</p> <p>L'accompagnement des navires pour l'arrêt de l'utilisation de chalut à seiche pourrait faire l'objet d'un projet financé dans le cadre du FEAMP.</p> <p>* Année N : prise du ou des arrêté(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette mesure.</p>	

FICHE M2			MENER DES ACTIONS PILOTES VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES USAGES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités
Type de mesure	Volontaire

Description de la mesure	Il s'agit de développer au cours de la période de mise en œuvre du DOCOB, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu, investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité (collecte de déchets) etc. S'agissant des gisements de moules, une vigilance des services de l'Etat sera apportée par rapport aux suivis CRPMEM/IFREMER (réalisation du suivi et cohérence des décisions d'ouverture).
--------------------------	--

**Enjeux et objectifs**

Habitats et espèces concernés	Tous enjeux
Activités concernées	Toutes activités
Résultats attendus	- Eviter ou minimiser l'impact des usages et des pratiques sur les espèces et habitats du site. - Modifier le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire. - Améliorer/maintenir l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités.
Périmètre d'application	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale et partie marine des sites : - ZSC Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire - ZPS Falaises du Bessin occidental - SIC Marais du Cotentin et du Bessin ; ZPS Basses vallées du Cotentin et baie des Veys - ZSC Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue

**Partenaires et acteurs**

Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, CRPMEM
Partenaires techniques/ Interlocuteurs	AAMP, DREAL, DDTM, CRPMEM, DIRM, PREMAR,

**Projets et fiches connexes**

Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	- Prospections annuelles sur les gisements de moules pour évaluer l'état de la ressource (CRPMEM/Ifremer). Ces prospections pourraient être mises à profit pour faire un suivi des espèces associées observées. - Programme de mesures DCSMM : M008-NAT-1b « Améliorer les connaissances et développer de nouvelles techniques de pêche pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins » - Econav, Projets européens ...
Fiche(s) complémentaire(s)	<b>Fiche M1</b> : Arrêt progressif du chalutage de fond dans la bande côtière, limitation des zones de dragage à coquille Saint-Jacques et expérimentation de l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin. <b>Fiche M3</b> : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin. <b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités. <b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires.

**Réalisation de la mesure**

**A définir**

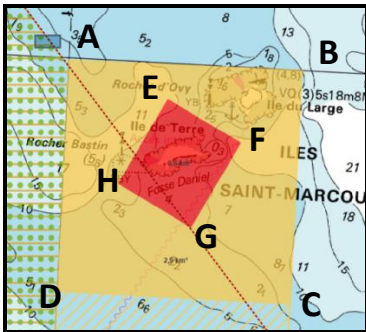
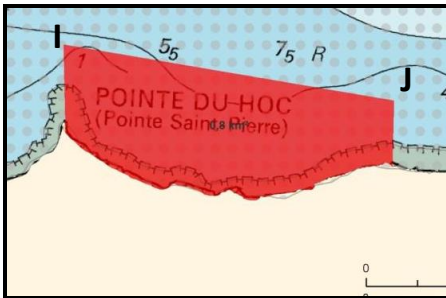
**Evaluation de la mise œuvre de la mesure**

Indicateurs de suivi	<p><b>Indicateurs d'état</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEH1</b> : Etat de conservation des habitats</li> <li>- <b>SEH3</b> : Suivi de l'état de conservation des roches infra et circalittorales</li> <li>- <b>SEO/SEOM / SEC1/SEP</b> : Suivis de l'état de conservations des populations d'oiseaux et mammifères marins à enjeu.</li> <li>- <b>SEA</b> : Suivis de l'état de conservations des populations d'amphihalins d'intérêt communautaire</li> </ul> <p><b>Indicateurs de pression (à définir au cas par cas)</b> <i>Evolution des usages sur le site à définir par action pilote</i></p>
----------------------	--

<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SR4</b> : Nombre d'actions pilotes mises en œuvre</li> <li>- <i>Modification des pratiques</i></li> </ul>
<p align="center"><b>Estimation des moyens nécessaires</b></p>	
<p align="center">Selon les actions pilotes entreprises ; animation (5j/an/action)</p>	

FICHE M3			CREATION DE ZONES DE QUIETUDE A PROXIMITE DES COLONIES D'OISEAUX MARINS DES ILES ST MARCOUF ET DES FALAISES DU BESSIN					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type de mesure	Réglementaire

<p><b>Description de la mesure</b></p>	<p>(Voir cartes 2 et 3 en annexe). Il s'agit de limiter les interactions avec les colonies d'oiseaux marins présentant un enjeu majeur au niveau national (dérangement de la colonie, risque de capture accidentelle et compétition trophique).</p> <p>Une <b>zone de quiétude</b> est créée au pied des <b>falaises du Bessin</b> (à l'est de la pointe du Hoc, entre les points I et J) et autour de <b>l'île de Terre</b> (entre les points EFGH). Toutes les activités de pêche (professionnelle et récréative) et la navigation y sont interdites.</p> <p>Par ailleurs, une <b>zone tampon</b> est mise en place autour des <b>îles Saint Marcouf</b> (intérieur du carré ABCD), dans laquelle seule l'utilisation de filets et d'engins traînants de fond est interdite. Cette mesure s'inscrit donc, indirectement pour les habitats, en complément de l'arrêt progressif du chalutage de fond dans la bande côtière.</p> <p>Les missions d'études scientifiques, ou les programmes de sciences participatives (cf. fiche M11) pourront faire l'objet d'autorisations particulières (conditions d'accès à déterminer afin de minimiser le dérangement de l'avifaune).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les îles Saint Marcouf, les limites proposées pour la <b>zone tampon</b> (zone ABCD) s'appuient sur la zone « témoin » de la mesure 1. Cette zone couvre par ailleurs l'ensemble des récifs à laminaire et le banc de maërl anciennement connu, ainsi qu'une moulière subtidale (<i>Mytilus edulis</i>, réf. CARTHAM – 2012).</li> <li>- Pour l'île de Terre, la <b>zone de quiétude (intérieur du carré EFGH)</b> (navigation et pêche interdite) permet l'accès au rocher BASTIN et le passage entre les deux îles.</li> <li>- Pour les falaises du Bessin deux points (I, J) à 200 mètres au droit des pointes délimitent la <b>zone de quiétude</b>.</li> </ul>
<b>Enjeux et objectifs</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<p>Espèces nicheuses présentant un enjeu prioritaire ou fort : grand cormoran (017), cormoran huppé (018), goéland argenté (184), goéland marin (187) et goéland brun (183), mouette tridactyle (188), fulmar boréal (009), tadorne de Belon (048), aigrette garzette (026) ; phoques gris(1364) et phoque veau marin (1365)</p> <p>Cette mesure concerne également les habitats 1170 : roches et blocs circalittoraux côtiers, 1170-6 roche infralittorale en mode abrité (forêt de laminaires), 1170-2 roche médiolittorale en mode abrité, et 1110-2 sables moyens dunaires.</p>
<b>Activités concernées</b>	Pêche professionnelle et de loisir, toute navigation.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Niveau minimal de dérangement au niveau des colonies</p> <p>Niveau de captures accidentelles et de compétition trophique ne remettant pas en causes les populations des colonies</p>

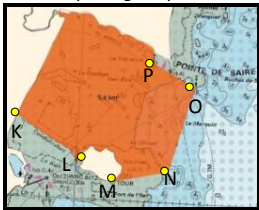
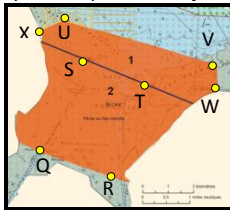
<p><b>Périmètre d'application</b></p>	<p>Cf. cartes 2 et 3 en annexe et coordonnées en WGS 84 degrés-minutes-secondes des points dans les tableaux ci-dessous                  ZPS Baie de Seine occidentale : autour des îles Saint-Marcouf, zones de 2.9 km<sup>2</sup> entre les points ABCD et de 0.6 km<sup>2</sup> entre les points EFGH listés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="491 282 1420 607"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>49°30'00" N</td> <td>1°10'00" W</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>49°30'00" N</td> <td>1°08'26" W</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>49°28'59" N</td> <td>1°08'26" W</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>49°28'59" N</td> <td>1°10'00" W</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>49°29'51" N</td> <td>1°09'20" W</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>49°29'40" N</td> <td>1°08'49" W</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>49°29'17" N</td> <td>1°09'07" W</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>49°29'28" N</td> <td>1°09'38" W</td> </tr> </tbody> </table> <p>ZPS Falaises du Bessin : zone de 0.8 km<sup>2</sup>, à l'est de la pointe du Hoc, entre la falaise et les points I et J</p> <table border="1" data-bbox="491 667 1420 768"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>49°24'04" N</td> <td>0°59'22" W</td> </tr> <tr> <td>J</td> <td>49°23'58" N</td> <td>0°58'02" W</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un balisage spécifique serait à prévoir pour les points E, F, G, H, I, et J.</p>	Point	Latitude	Longitude	A	49°30'00" N	1°10'00" W	B	49°30'00" N	1°08'26" W	C	49°28'59" N	1°08'26" W	D	49°28'59" N	1°10'00" W	E	49°29'51" N	1°09'20" W	F	49°29'40" N	1°08'49" W	G	49°29'17" N	1°09'07" W	H	49°29'28" N	1°09'38" W	Point	Latitude	Longitude	I	49°24'04" N	0°59'22" W	J	49°23'58" N	0°58'02" W
Point	Latitude	Longitude																																			
A	49°30'00" N	1°10'00" W																																			
B	49°30'00" N	1°08'26" W																																			
C	49°28'59" N	1°08'26" W																																			
D	49°28'59" N	1°10'00" W																																			
E	49°29'51" N	1°09'20" W																																			
F	49°29'40" N	1°08'49" W																																			
G	49°29'17" N	1°09'07" W																																			
H	49°29'28" N	1°09'38" W																																			
Point	Latitude	Longitude																																			
I	49°24'04" N	0°59'22" W																																			
J	49°23'58" N	0°58'02" W																																			
<b>Partenaires et acteurs</b>																																					
<p><b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b></p>	<p>DIRM, AAMP, CRPMEM, PREMAR</p>																																				
<p><b>Partenaires techniques/ Interlocuteurs</b></p>	<p>AAMP, CRPMEM, MNHN, DIRM, DREAL, DDTM, PREMAR</p>																																				
<b>Projets et fiches connexes</b>																																					
<p><b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b></p>	<p>Cette mesure confère une continuité marine aux réserves conventionnelles du GONm (île de Terre, falaises du Bessin). Elle est cohérente avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 « Falaise du Bessin occidental » où les activités terrestres (fréquentation des haut de falaises) et aériennes (survol des falaises) sont prises en compte dans le cadre de ses outils de gestion.  <b>Les falaises du Bessin</b> feront l'objet d'un arrêté <b>préfectoral de protection de biotope (APPB)</b> dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées (Projet Potentiellement Éligible) et dans le cadre du DOCOB Falaises du Bessin occidental.</p>																																				
<p><b>Fiche(s) complémentaire(s)</b></p>	<p><b>Fiche M5</b> : Intégrer les mesures réglementaires au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches.  <b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles, espèce et interactions avec les activités.  <b>Fiche M11</b> : Promouvoir les sciences participatives.  <b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires.  <b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.</p>																																				
<b>Réalisation de la mesure</b>																																					
<p>Mise en place d'un balisage pour matérialiser les zones ABCD, EFGH et IJ. Mise en place de panneaux d'information dans les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Grandcamp-Maisy.</p>																																					
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>																																					
<p><b>Indicateurs de suivis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indicateur d'état : Indicateur oiseaux nicheurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEO1</b> : Evolution du nb d'espèces nicheuses</li> <li>- <b>SEO2</b> : Evolution de la représentativité des effectifs cumulés des colonies de la ZPS « falaise du Bessin », des îles Saint-Marcouf de la ZPS « baie de Seine occidentale » et des colonies voisines du site « baie de Seine occidentale » (Tatihou)</li> <li>- <b>SEO3</b> : Productivité (nombre de jeunes à l'envol/nid) d'espèces à enjeu fort ou prioritaire. (Mouette tridactyle, fulmar boréal, cormoran huppé, goéland marin, goéland argenté, goéland brun)</li> <li>- <b>SEOM4</b> : Suivis aériens (toutes espèces): transects tous les 5 km en Baie de seine (occ +or), fin de printemps de 2017 à 2021 + 2024 (EOC) (évolution richesse spécifique, densité (effectif), mode d'occupation de l'espace...)</li> <li>- <b>SEO5</b> : Distances parcourues entre sites d'alimentation et colonie (télémétrie)</li> <li>- <b>SEOM6</b> : Suivis nautiques (toutes espèces) : un comptage par mois en année n et n+5 (évolution richesse spécifique, densité (effectif), mode d'occupation de l'espace...)</li> <li>- <b>SEO7</b> : Evolution du régime alimentaire</li> </ul> </li> </ul>																																				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEO8</b> : Suivi de l'état corporel des jeunes (cormoran huppé, en projet)</li> </ul> <p><b>Indicateur oiseaux en période internuptiale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEO9</b> : Evolution de la richesse spécifique en périodes internuptiales (hivernants, estivants, en halte migratoire)</li> <li>- <b>SEO10</b> : Evolution de la représentativité des effectifs par espèce hivernante / estivante</li> </ul> <p><b>Indicateur récifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SEH3</b> : Suivi de l'état de conservation des roches infra et circalittorales</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs de pression</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SP4</b> : Nombre de dérangements et d'infractions constatés</li> <li>- <b>SP5</b> : Proportion de présence de macrodéchets dans les nids de cormorans (grands et huppés)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SR1</b> : Mise en place de la réglementation</li> <li>- <b>SR 1b</b> : Mise en place du balisage</li> <li>- <b>SR2</b> : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile</li> <li>- <b>SR3</b> : Nombre de suivis mis en place</li> </ul>

<b>Estimation des moyens nécessaires</b>
Année N : 5j, prise de ou des arrêtés nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette mesure, balisage) + suivis
Année N+1: 5j + maintenance balisage+ suivis
Année N+2 : 3j + maintenance balisage+ suivis
Année N+4 : 3j + maintenance balisage +suivis
Année N+6 : 3j + maintenance balisage+suivis

FICHE M4		REDUCTION DE L'EFFORT DE PECHE AU NIVEAU DES ESTUAIRES FREQUENTES PAR LES ALOSES ET LES SAUMONS					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type de mesure	Réglementaire

<p><b>Description de la mesure</b></p>	<p>(Voir cartes 4 et 5, annexe) Il s'agit de limiter les captures en mer des espèces amphihalines d'intérêt communautaire (aloses, saumon) au niveau des zones de migration au droit des estuaires de la Vire et de la Saire. Cette mesure permettra en outre de limiter les interactions entre les pêcheurs, les phoques et les oiseaux plongeurs (déprédation, dégradation du matériel de pêche, risque de capture accidentelle et compétition trophique) en baie des Veys. Les limites proposées s'appuient, dans la mesure du possible, sur le balisage existant.</p> <p>La mesure consiste à interdire la pose de filets calés ou fixes <b>dans la baie des Veys-secteur 2</b> (professionnels et récréatifs). Afin de limiter l'impact de la mesure pour les professionnels, un viager est mis en place par le CRPMEM (licence décadente) pour l'utilisation du filet par les fileyeurs dans le <b>secteur 1</b> de la baie des Veys.</p> <p><b>Dans la zone de Tatihou</b>, toute pêche est interdite, à l'exception de la pêche à pied, de la pêche à la ligne depuis la digue (à marée haute) située entre Saint-Vaast-la-Hougue et le pont de Saire, et depuis la balise du Vitéquet ainsi que la pose de casiers dans la partie subtidale. Les espèces amphihalines d'intérêt communautaire sont interdites à la pêche sur les deux sites et les individus capturés doivent être remis à l'eau. Afin d'améliorer les connaissances sur la présence de ces espèces amphihalines d'intérêt communautaire dans l'estuaire de Saire et de la Vire, il serait souhaitable d'en déclarer l'observation aux structures animatrices Natura 2000. Ces secteurs pourront faire l'objet d'une réflexion sur la mise en place de « zones de protection forte* », conformément au programme de mesures de la DCSMM** approuvé le 8/04/2016 et après promulgation de la loi relative à la biodiversité.</p> <p>D'une manière générale, la cohérence terre/mer des mesures de gestion concernant ces espèces est recherchée.</p> <p><i>*Ces zones de protection forte étaient initialement dénommée zone de protection renforcée (cf. tableau de synthèse des mesures actées en COPIL d'avril 2015).</i></p> <p><i>**Mesure n° M003-NAT-1b du programme de mesure de la DCSMM : « Compléter le réseau des aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable ».</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Cette mesure ne sera efficace que si elle est connue et respectée des usagers. Des actions de communication seront donc à prévoir (Fiche M13), ainsi que des actions de contrôle (Fiche M5).</p>
--	--

Enjeux et objectifs																			
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saumon atlantique (1106) - Grande alose (1102) - Alose feinte (1103)</li> <li>- Phoque veau-marin (1365) - Phoque gris (1364) – oiseaux plongeurs (Fou de Bassan, Cormorans, Macreuses, Eider à duvet, alcidés)</li> </ul>																		
<b>Activités concernés</b>	- Pêche professionnelle et de loisir																		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pressions sur les aloses et saumons au niveau des estuaires et baies</li> <li>- Maintien ou Amélioration l'état de conservation du saumon atlantique, de la grande alose et de l'alose feinte en Baie des Veys</li> <li>- Diminution des interactions entre les pêcheurs, les phoques et les oiseaux plongeurs.</li> </ul>																		
<b>Périmètre d'application</b>	<p>Surface de 5,4 km<sup>2</sup> comprise entre la côte et les points listés ci-dessous (Estuaire de la Saire, carte 5) dans la partie marine du site ZSC Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>KL : passage du Run</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>M : Tour de Tatihou</td> <td>49°35'10" N</td> <td>1°14'27" W</td> </tr> <tr> <td>N : Roche Founet – abord de Tatihou</td> <td>49°35'17" N</td> <td>1°13'40" W</td> </tr> <tr> <td>O : Balise du Vitéquet – abord de la pointe de Saire</td> <td>49°36'05" N</td> <td>1°13'22" W</td> </tr> <tr> <td>P : Balise de Treversin – abord de la pointe de Saire</td> <td>49°36'18" N</td> <td>1°13'58" W</td> </tr> </tbody> </table>	Point	Latitude	Longitude	KL : passage du Run			M : Tour de Tatihou	49°35'10" N	1°14'27" W	N : Roche Founet – abord de Tatihou	49°35'17" N	1°13'40" W	O : Balise du Vitéquet – abord de la pointe de Saire	49°36'05" N	1°13'22" W	P : Balise de Treversin – abord de la pointe de Saire	49°36'18" N	1°13'58" W
Point	Latitude	Longitude																	
KL : passage du Run																			
M : Tour de Tatihou	49°35'10" N	1°14'27" W																	
N : Roche Founet – abord de Tatihou	49°35'17" N	1°13'40" W																	
O : Balise du Vitéquet – abord de la pointe de Saire	49°36'05" N	1°13'22" W																	
P : Balise de Treversin – abord de la pointe de Saire	49°36'18" N	1°13'58" W																	



	<p>Le point N nécessiterait la pose d'une balise spécifique.</p> <p>Dans la partie marine du site SIC Marais du Cotentin et du Bessin (baie des Veys) : surface de 20,2 km<sup>2</sup> comprise entre les lignes QR et ST, et surface de 9,5 km<sup>2</sup> comprise entre les sites ZSC Baie de Seine occidentale et SIC Marais du Cotentin et du Bessin, délimitées par les points ci-dessous (carte 4) :</p>																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Q: 1<sup>ère</sup> balise de la digue submersible ouest</td> <td>49°22'00" N</td> <td>1°09'50" O</td> </tr> <tr> <td>R: 4<sup>ème</sup> balise Côté Est du port d'Isigny</td> <td>49°21'28" N</td> <td>1°07'02" O</td> </tr> <tr> <td>S: bouée n°1bis du port de Carentan</td> <td>49°23'59" N</td> <td>1°08'29" O</td> </tr> <tr> <td>T: bouée Ouest de la zone conchylicole de la baie des Veys – abords de Grandcamp-Maisy</td> <td>49°23'31" N</td> <td>1°06'16" O</td> </tr> <tr> <td>U: bouée BS1 littoral de Ste Marie du Mont à Ravenoville</td> <td>49°24'44" N</td> <td>1°09'22" O</td> </tr> <tr> <td>V: bouée Nord – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys</td> <td>49°23'58" N</td> <td>-1°04'19" O</td> </tr> <tr> <td>W: bouée Est – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys</td> <td>49°23'25" N</td> <td>1°04'13" O</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>49°24'32" N</td> <td>1°40'00" W</td> </tr> </tbody> </table>	Point	Latitude	Longitude	Q: 1 <sup>ère</sup> balise de la digue submersible ouest	49°22'00" N	1°09'50" O	R: 4 <sup>ème</sup> balise Côté Est du port d'Isigny	49°21'28" N	1°07'02" O	S: bouée n°1bis du port de Carentan	49°23'59" N	1°08'29" O	T: bouée Ouest de la zone conchylicole de la baie des Veys – abords de Grandcamp-Maisy	49°23'31" N	1°06'16" O	U: bouée BS1 littoral de Ste Marie du Mont à Ravenoville	49°24'44" N	1°09'22" O	V: bouée Nord – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys	49°23'58" N	-1°04'19" O	W: bouée Est – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys	49°23'25" N	1°04'13" O	X	49°24'32" N	1°40'00" W
Point	Latitude	Longitude																										
Q: 1 <sup>ère</sup> balise de la digue submersible ouest	49°22'00" N	1°09'50" O																										
R: 4 <sup>ème</sup> balise Côté Est du port d'Isigny	49°21'28" N	1°07'02" O																										
S: bouée n°1bis du port de Carentan	49°23'59" N	1°08'29" O																										
T: bouée Ouest de la zone conchylicole de la baie des Veys – abords de Grandcamp-Maisy	49°23'31" N	1°06'16" O																										
U: bouée BS1 littoral de Ste Marie du Mont à Ravenoville	49°24'44" N	1°09'22" O																										
V: bouée Nord – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys	49°23'58" N	-1°04'19" O																										
W: bouée Est – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys	49°23'25" N	1°04'13" O																										
X	49°24'32" N	1°40'00" W																										
<b>Partenaires et acteurs</b>																												
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP, DDTM																											
<b>Partenaire(s) technique(s)/ Interlocuteur(s)</b>	DIRM, DDTM, DREAL Normandie, PREMAR, AAMP, ONEMA, CRPMEM, gestionnaires des espaces naturels adjacents, AESN																											
<b>Projets et fiches connexes</b>																												
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'orientation du SDAGE portant sur la continuité écologique pour les poissons migrateurs.</li> <li>- Proposition de réserve maritime par le COGEPOMI et le DOCOB Tatihou St-Vaast-la-Hougue.</li> </ul>																											
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<p><b>Fiche M5</b> : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches.</p> <p><b>Fiche M11</b> : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin (sensibiliser les pêcheurs à la déclaration des captures d'amphihalins).</p> <p><b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires.</p> <p><b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.</p>																											
<b>Réalisation de la mesure</b>																												
Mise en place d'un balisage pour matérialiser les zones KLMNOP (Tatihou-pointe de Saire), et QRSTUVW (Baie des Veys). Mise en place de panneaux d'information (ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Grandcamp-Maisy, Isigny sur mer et Carentan, digue de Saint-Vaast-la-Hougue, parking de la pointe de Saire, zones de mise à l'eau).																												
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>																												
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>INDICATEURS AMPHIHALINS</b></p> <p><b>Indicateurs d'état</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SEA1</b> : Evolution des effectifs recensés par la station de contrôle des poissons migrateurs de la Claye au Vire (à : relativiser par rapport aux effectifs totaux recensés en MMN ?)</li> <li>• <b>SEA2</b> : Indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/ONEMA : à relativiser au potentiel maximal d'accueil du saumon par rivière (évaluation ONEMA)</li> </ul> <p><b>Indicateurs de pressions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SP1</b> : Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile)</li> </ul>																											
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SR1</b> : Mise en place de la réglementation</li> <li>• <b>SR1b</b> : Mise en place du balisage</li> <li>• <b>SR2</b> : Nombre de contrôles effectués par année civile</li> </ul>																											
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>																												
<p>Année N : 5j, + suivis</p> <p>Année N+1: 5j + maintenance balisage+ suivis</p> <p>Année N+2 : 3j + maintenance balisage+ suivis</p> <p>Année N+4 : 3j + maintenance balisage +suivis</p> <p>Année N+6 : 3j + maintenance balisage+suivis</p>																												

FICHE M5			INTEGRER LES MESURES REGLEMENTAIRES PROPOSEES AU PLAN DE CONTROLE INTERSERVICES DE LA POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE ET DES PECHEES					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						

Objectif A	<b>Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.</b>
Type de mesure	Animation

<b>Description de la mesure</b>	Cette mesure vise à intégrer la réglementation du site dans les plans de contrôle des MISEN et de la police des pêches.
<b>Enjeux et objectifs</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux des sites concernés
<b>Activités concernées</b>	Toutes activités
<b>Résultats attendus</b>	Respect de la réglementation mise en place dans les AMP
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale et partie marine des sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZSC Tatiou Saint-Vaast-la-Hougue</li> <li>- ZPS Falaise du Bessin</li> <li>- SIC Marais du Cotentin et du Bessin ;</li> <li>- ZPS Basses vallées du Cotentin et baie des Veys</li> </ul>
<b>Partenaires et acteurs</b>	
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP, DREAL, DIRM, DDTM
<b>Partenaire(s) technique(s) / Interlocuteurs</b>	MISEN, DDTM, ONEMA, ONCFS, Gendarmerie, Parquets
<b>Projets et fiches connexes</b>	
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	Coordination entre les plans de contrôle interservices des MISEN et le plan interrégional de contrôle des pêches de la DIRM.
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	M1, M3, M4
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis</b>	<b>SP1</b> : Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile)
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>SR2</b> : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile
<b>Missions des animateurs</b>	Assurer la transmission des besoins en police et surveillance dans les AMP (sites marins et mixtes) depuis les gestionnaires vers la DIRM* et la DREAL * Dans l'attente du plan de contrôle des AMP
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
Animation : 5 j/an	

FICHE M6			DIFFUSER ET COMPLETER SI NECESSAIRE LES CHARTES NATURA 2000					
Priorité			Protection	restauration	Suivi	connaissance	Communication	Veille
1	2	3						

Objectif A Objectif D	<b>Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités. Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin</b>
Type de mesure	Volontaire - Animation

<b>Description de la mesure</b>	Cette mesure vise à faire connaître la charte, la faire signer par les usagers intéressés et la faire évoluer en fonction de la compréhension des problématiques environnementales et des retours reçus sur la première version de cette charte.
<b>Enjeux et objectifs</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Phoque veau-marin (1365) ; Phoque gris (1364) ; Marsouin commun (1351) ; Grand dauphin (1349) ; Grande alose (1102) ; Alose feinte (1103) ; Saumon atlantique (1106) ; Avifaune ; Habitats
<b>Activités concernées</b>	Toutes activités
<b>Résultats attendus</b>	- Impliquer et sensibiliser les usagers (professionnels et de loisir) à la protection du patrimoine naturel marin - Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers - Acquisition d'informations (captures accidentelles, échouages, observations remarquables...)
<b>Périmètre d'applications</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale
<b>Partenaires et acteurs</b>	
<b>Porteurs de projet potentiels</b>	AAMP, CRPMEM, acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers)
<b>Partenaires techniques / interlocuteurs</b>	AAMP, CRPMEM, acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers), DDTM
<b>Projets et fiches connexes</b>	
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	Programme de sciences participatives (fonds sous-marins autour des îles Saint-Marcouf ; captures accidentelles, observations remarquables...)
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<b>Fiche M11</b> : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin <b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites N2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	/
<b>Indicateurs de réalisation</b>	SR6 : Nombre de chartes ratifiées
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
Animation : 25 j/an	

## I.C. OBJECTIF B : COORDONNER L'ANIMATION DES SITES AVEC LES AUTRES POLITIQUES MARITIMES, LES USAGES ET LES AUTRES GESTIONNAIRES

FICHE M7			PARTICIPER AUX POLITIQUES CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
<b>Objectif B</b>	<b>Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires</b>							
<b>Type de mesure</b>	Animation							
<b>Description de la mesure</b>	<p>Il s'agit d'une mesure générale prévoyant que l'animation des sites se fasse en lien avec les autres politiques environnementales en mer, notamment celles listées ci-dessous. Concrètement il s'agit de s'assurer que l'élaboration et l'animation du DOCOB participent à la mise en place de ces différentes politiques dans la mesure où leurs objectifs convergent. Parallèlement l'animation du DOCOB permettra de s'assurer que ces politiques prennent suffisamment en compte les objectifs liés à Natura 2000 pour lesquels elles ont une compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres sites Natura 2000 : nombreux objectifs communs avec les sites présents à proximité.</li> <li>• DCSMM : objectifs relatifs aux descripteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D1 : biodiversité conservée,</li> <li>- D4 : réseau trophique,</li> <li>- D6 : intégrité des fonds,</li> <li>- D8 : contaminants chimiques</li> <li>- D10 : déchets marins.</li> </ul> </li> <li>• DCE - politique de l'eau (SDAGE, SAGE) : objectifs relatifs aux poissons migrateurs et aux habitats côtiers</li> <li>• Dispositions POLMAR du plan ORSEC : gestion des pollutions marines</li> <li>• PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs)</li> <li>• Mise en place de la stratégie de création de gestion des AMP</li> <li>• Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime</li> </ul>							
<b>Enjeux et objectifs</b>								
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux							
<b>Activités concernées</b>	Politiques publiques environnementales en mer							
<b>Résultats attendus</b>	Assurer la complémentarité et la cohérence des politiques environnementales en mer							
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale							
<b>Partenaires et acteurs</b>								
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP, Services de l'Etat							
<b>Partenaires techniques/ interlocuteurs</b>	AAMP, AESN, ONEMA, DREAL, DIRM, DDTM, Conservatoire du Littoral, gestionnaires des aires marines protégées							
<b>Projets et fiches connexes</b>								
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination du Programme de Surveillance de la DCSMM</li> <li>- Mise en place du Programme de Mesures de la DCSMM</li> <li>- DCE</li> <li>- POLMAR</li> <li>- PLAGEPOMI</li> <li>- Etc.</li> </ul>							
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<p><b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités</p> <p><b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires</p>							
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>								
<b>Indicateurs de suivi</b>	/							
<b>Indicateurs de réalisation</b>	SR7 : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales							
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>								
Inclus dans l'animation (5j/an)								

FICHE M8		RECHERCHER LA MUTUALISATION DES ACTIONS, MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AVEC D'AUTRES GESTIONNAIRES A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET D' ACTIONS EN COMMUN					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						
<b>Objectif B</b>	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires						
<b>Type de mesure</b>	Animation						
<b>Description de la mesure</b>	<p>Les enjeux des sites Natura 2000 en mer dépassent généralement le périmètre d'un seul site, d'autant que la baie de Seine correspond à une entité biogéographique, une mesure pourra donc, de manière générale, être répliquée assez facilement et l'expérience d'autres gestionnaires pour sa mise en œuvre ne sera que bénéfique.</p> <p><b>Cette mesure structurelle vise à favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels qu'ils soient marins ou littoraux à travers la mutualisation des outils (suivis, communication), des connaissances et le développement d'actions communes.</b></p>						
<b>Enjeux et objectifs</b>							
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux						
<b>Activités concernées</b>	Gestion d'espaces naturels						
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et maintenir une dynamique de collaboration entre gestionnaires</li> <li>- Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion</li> <li>- Obtenir des outils «clef en main» utilisables par tous les gestionnaires</li> <li>- Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents Docobs (protocoles, suivis, chartes, etc.)</li> </ul>						
<b>Périmètre d'application</b>	Façade Manche Mer du Nord						
<b>Partenaires et acteurs</b>							
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP						
<b>Partenaires techniques / interlocuteurs</b>	AAMP, ATEN, DREAL, RNF, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques						
<b>Projets et fiches connexes</b>							
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	Document unique de gestion pour la côte nord-Cotentin, partenariat avec le Conservatoire du littoral vis-à-vis des mesures de gestion ; développement de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral (RNF-AAMP)						
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<p><b>Fiche M3</b> : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St-Marcouf et des falaises du Bessin.</p> <p><b>Fiche M4</b> : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons.</p> <p><b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités.</p> <p><b>Fiche M12</b> : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires</p>						
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>							
<b>Indicateurs de réalisation</b>	SR8 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires						
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>							
Inclus dans l'animation (5j/an)							

FICHE M9		REALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS ET USAGES, ET INFORMATION DES MAITRES D'OUVRAGES OU PORTEURS DE PROJETS SUR LES ZONES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						
<b>Objectif 2</b>	<b>Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires</b>						
<b>Type de mesure</b>	Animation						
<b>Description de la mesure</b>	<p>La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines sur le site mais aussi les projets extérieurs au site mais pouvant l'impacter, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Certains de ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence N2000 qui a pour but de vérifier cette compatibilité entre activités et objectifs de conservation.</p> <p>L'étude et l'analyse complète des dossiers est à la charge du service instructeur, le gestionnaire n'est donc pas systématiquement informé. C'est pourquoi il opère une veille de ces projets et au besoin, il peut participer à la sensibilisation des porteurs de projets ou maitres d'ouvrages aux objectifs de conservation du site.</p> <p><b>Cette mesure vise donc à réaliser une veille sur les projets ou évènements (sites d'immersion, extraction de granulats marins, énergies marines renouvelables, extensions d'infrastructures, évènements nautiques ou sportifs etc.), afin d'informer les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin.</b></p>						
<b>Enjeux et objectifs</b>							
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux						
<b>Activités concernées</b>	Toute activité soumise à évaluation d'incidences N2000						
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces et habitats du site</li> <li>- Faire évoluer le comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets vers une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>						
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale						
<b>Partenaires et acteurs</b>							
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP						
<b>Partenaires techniques / interlocuteurs</b>	AAMP, DREAL, DIRM, DDTM/SML, Préfecture maritime						
<b>Projets et fiches connexes</b>							
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	/						
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin						
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>							
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SR9 a</b> : Nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidences N2000</li> <li>- <b>SR9 b</b> : Nombre de travaux et manifestations réalisés sur le site</li> </ul>						
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>							
Inclus dans l'animation (5j/an)							

## I.D. OBJECTIF C : SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES A ENJEU ET REpondre AUX ENJEUX DE CONNAISSANCES

FICHE M10		AMELIORER LA CONNAISSANCE DES HABITATS, DES ZONES FONCTIONNELLES EN MER, DES ESPECES ET DES INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITES					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						

<b>Objectif C</b>	<b>Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances</b>
Type de mesure	Etudes complémentaires et suivis scientifiques - Animation

<b>Description de la mesure</b>	<p>Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux pélagiques, les cétaqués et les poissons amphihalins ainsi que sur les interactions avec les activités humaines susceptibles d'impacter (de manière positive ou négative) ces espèces ou leurs habitats. Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large.</p> <p><b>Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissance et le développement d'indicateurs, outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la SRM Manche Mer du Nord.</b></p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCE, DCMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site.</li> <li>- réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état de conservation et assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs.</li> </ul> <p><b>1- Oiseaux et mammifères marins</b></p> <p>L'acquisition de connaissance s'appuiera sur différents outils et/ou programmes :</p> <p><b>A - Transects nautiques sur le site :</b></p> <p>Un comptage (toutes espèces) par mois, sur les années n et n+5, pour identifier d'éventuelles zones de concentration de mammifères et d'oiseaux en mer, et explorer la faisabilité d'en déduire un indicateur de l'évolution de la capacité d'accueil des sites par un suivi des zones fonctionnelles en mer via ces transects nautiques (fréquence, saisonnalité, spatialisation ...). Dans la mesure du possible, cette opération pourrait être couplée avec celles prévues dans le cadre des suivis (aériens et nautiques) du Parc Eolien de Courseulles (cf. 1B ci-dessous).</p> <p><b>B - Projets en collaboration avec les porteurs de projets :</b></p> <p>Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles sur mer, différents suivis seront financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions entre ces espèces et les parcs éoliens en mer. Certains suivis permettront d'apporter également des éléments de connaissance sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Suivis téléométriques</b> de mouettes tridactyles des falaises du Bessin (2020) et de phoques veau-marin de la colonie de Beauguillot (15 jeunes 2017-2018-2024) :       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration des connaissances sur les interactions entre le parc éolien et ces espèces à enjeux pour le site (phase de travaux et d'exploitation),</li> <li>2. Identification et localisation de leur utilisation du site (alimentation, repos...),</li> <li>3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites « baie de Seine occidentale » (BSocc) pour ses espèces à enjeu, à travers l'évolution de la stratégie alimentaire de quelques espèces à enjeu.</li> </ol> </li> <li>- <b>Suivis aériens</b> (transects tous les 5 km sur l'ensemble de la baie de Seine, 2 fois par an en fin d'hiver et fin de printemps, de 2017 à 2021 + 2024) :       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleure connaissance de la distribution, et de l'abondance relative des mammifères et des oiseaux en mer en période de migration pré-nuptiale/ reproduction,</li> <li>2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux des sites BSocc (phase de travaux et d'exploitation),</li> <li>3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSocc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).</li> </ol> </li> <li>- <b>Transects nautiques</b> : distribution et abondance des mammifères et des oiseaux en mer par période sur l'aire du parc éolien et aux alentours (à définir) (1/mois en 2017-2020-2021-2024)       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleure connaissance de la distribution, et de l'abondance relative des mammifères et des oiseaux en mer en période de migration pré-nuptiale/ reproduction,</li> <li>2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux des sites BSocc (phase de travaux et d'exploitation),</li> </ol> </li> </ul>
---------------------------------	--

3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSoc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).

- **Suivis acoustiques (hydrophone + CPODS)** : campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes : 1 dans le parc + 1 dans un site N2000 voisin à définir. (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation) :

1. Meilleure connaissance de l'abondance relative des cétacés,
2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux (Grand dauphin, marsouin commun) des sites BSoc (phase de travaux et d'exploitation),
3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSoc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).

#### **C - Projets à construire :**

-**Suivis télémétriques** (Années n et n+5) des cormorans huppés des îles Saint Marcouf : identification du rayon de déplacement et faisabilité d'en déduire un indicateur de l'évolution de leur stratégie alimentaire en lien avec la gestion du site.

-**Etude du régime alimentaire** et de la qualité des conditions de reproduction du cormoran huppé (Années n et n+5) : collecte de pelotes de rejection et mesures biométriques d'un échantillon de poussins, à Saint Marcouf) et faisabilité d'en déduire un indicateur de la qualité des conditions de reproduction en lien avec la gestion du site.

### **2- Les poissons amphihalins d'intérêt communautaire**

En l'état des connaissances scientifiques sur les espèces, il apparaît prématuré de proposer un programme local sur les poissons migrateurs en mer.

A minima, le travail avec les usagers pour la déclaration des observations et des captures de poissons migrateurs sera maintenu (Mesure M11) et l'AAMP intégrera le site Natura 2000 aux éventuels programmes de connaissances sur ces espèces en mer à venir (Mesure M7).

### **3- Les habitats et les zones fonctionnelles des espèces**

Les habitats présents sur le site supportent un certain nombre de fonctionnalités écologiques et présentent un état de conservation encore difficile à évaluer dans l'état actuel des connaissances. Le développement d'indicateurs de l'état de conservation et des fonctionnalités est pourtant essentiel pour la mise en œuvre du tableau de bord des sites N2000 et pour évaluer les besoins en mesures de gestion et mesurer leur efficacité.

Tout d'abord, les connaissances sur les habitats de substrats meubles ou rocheux seront améliorées en contribuant aux études et en suivant les travaux ou projets menés sur cette thématique. Cette contribution se traduit notamment par le suivi ou l'implication de la structure animatrice dans les projets comme :

- Le programme de Surveillance de la DCSMM sur les programmes thématiques Habitat benthique et intégrité des fonds : développement méthodologique et d'indicateurs ;
- La mise en place du programme de mesures de la DCSMM avec notamment la gestion des sites Natura 2000 en mer et l'identification des zones fonctionnelles halieutiques et leur sensibilité aux activités anthropiques ;
- INDICLAP, projet visant à analyser les caractéristiques des peuplements benthiques sur des sables plus ou moins envasés en lien avec l'activité d'immersion de sédiments en Baie de Seine, et qui doit permettre la détermination d'indicateurs de pression physique pour les fonds meubles ;
- Les travaux du MNHN sur la sensibilité générique d'habitats marins et ayant pour objectif l'obtention d'une matrice croisée résilience / résistance de ces derniers.

Les suivis des habitats de la zone témoin et de la bande côtière (sables moyens et sables envasés) en lien avec la mesure 1, permettront un retour d'expérience sur l'évolution des caractéristiques biosédimentaires des fonds meubles et de leurs fonctionnalités en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts traînants.

Il s'agira également de coordonner la connaissance des zones fonctionnelles des espèces (zones d'alimentation et de repos des oiseaux, des mammifères marins, des poissons amphihalins) à celle des espèces sur le site (liens avec les transects nautiques, aériens, et la télémétrie). Ainsi on pourra coordonner le suivi d'espèces à enjeux à celui de leurs habitats fonctionnels (utilisation de suivis halieutiques, ...) pour mieux connaître les relations trophiques qui les lient et adapter par la suite la gestion du site. Une vigilance sera donc maintenue pour mettre en place des actions coordonnées ou pour bénéficier de la meilleure connaissance et utiliser les données acquises au travers d'autres programmes (DCE, DCSMM, suivis réglementaires, ...), afin d'améliorer la connaissance sur les habitats, les habitats fonctionnels et éventuellement identifier les interactions avec les activités humaines (extraction d'espèces par la pêche par exemple dans le cadre de zones d'alimentation d'espèces).

La pression de pêche exercée sur le site, sur les zones d'alimentation qui pourraient être identifiées, pourrait être suivie en lien avec les suivis des espèces.



Enjeux et objectifs	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux
<b>Activités concernées</b>	Gestion d'espaces naturels
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances des zones fonctionnelles des espèces à enjeux sur le site</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les interactions des zones fonctionnelles et des espèces avec les pressions présentes sur le site</li> <li>- Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats 1110-1 et 1110-2</li> <li>- Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des espèces d'oiseaux et de mammifères marins à enjeu fort</li> <li>- Disposer d'indicateurs pour évaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion</li> <li>- Disposer de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre les mesures de gestion</li> </ul>
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale
Partenaires et acteurs	
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP
<b>Partenaires techniques /interlocuteurs</b>	ONG, Universités, experts et scientifiques...
Projets et fiches connexes	
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes halieutiques d'Ifremer / CEFAS</li> <li>- Suivis réglementaires du Parc éolien offshore de Courseulles</li> <li>- Projets IMPECAPE et INDICLAP de l'AAMP</li> <li>- Suivis et études des amphihalins dans le cadre du PLAGEPOMI</li> <li>- Programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM</li> <li>- Wetland international</li> <li>- Enquête oiseaux marins nicheurs national</li> <li>- Projet d'observatoire prédateurs supérieurs en Manche Mer du Nord</li> <li>- Projet Life intégré Habitats</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<p><b>Fiche M1</b> : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin</p> <p><b>Fiche M2</b> : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p><b>Fiche M3</b> : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St-Marcouf et des falaises du Bessin</p> <p><b>Fiche M4</b> : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons</p> <p><b>Fiche M11</b> : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin</p> <p><b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin</p>
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
<b>Indicateurs de suivi (état des connaissances)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SECo1</b> : Niveau de connaissances acquises sur le site</li> <li>- <b>SECo2</b> : Nombre de protocoles de suivis élaborés</li> <li>- <b>SECo3</b> : Nombre d'indicateurs développé</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>SR10</b> : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 20j/an	

FICHE M11		PROMOUVOIR LES SCIENCES PARTICIPATIVES AUPRES DES USAGERS DU MILIEU MARIN					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						
<b>Objectif 3</b>	<b>Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances</b>						
Type de mesure	Animation – Suivi -Sensibilisation						
<b>Description de la mesure</b>	<p>Le développement des sciences participatives répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Associer les usagers et valoriser leurs connaissances et leurs observations,</li> <li>➤ Sensibiliser et améliorer les connaissances du grand public,</li> <li>➤ Sensibiliser et impliquer les usagers à la préservation des milieux naturels et des espèces,</li> <li>➤ Comblent certains manques d'informations et de suivis sur la biodiversité sous-marine,</li> <li>➤ Répondre au manque de moyens disponibles pour l'étude du milieu marin.</li> </ul> <p>Cette mesure vise à soutenir les initiatives existantes de sciences participatives (autrement appelées réseaux sentinelles) à travers notamment le dispositif vigie-mer qui a pour objectif de permettre la structuration en réseau des différentes initiatives de sciences participatives déjà existantes en milieu marin. Cette mesure permet de collaborer à la mise en place de ce réseau en se positionnant comme un relais et en proposant aux usagers de l'intégrer.</p> <p>Le gestionnaire devra identifier les éléments nécessaires à la gestion des sites et pouvant être collectés grâce aux sciences participatives. Deux axes majeurs pourront ainsi être développés :</p> <p><b>1. Poursuivre et structurer les démarches volontaires sur les habitats</b> Suivis participatifs sur les forêts de laminaires. Mise en place de protocoles type Heima pour faire suite à la mission d'étude des habitats naturels marins des zones tidales et subtidales des îles St-Marcouf (Plongeurs Naturalistes de Normandie, 2012).</p> <p><b>2. Sensibiliser les usagers à la déclaration des observations et des captures accidentelles d'espèces</b> A la demande des pêcheurs professionnels un carnet d'identification et de renseignement des observations et des captures accidentelles de mammifères, de poissons migrateurs et de tortues a été distribué au cours des groupes de travail. Il est disponible à cette adresse : <a href="http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/devenez-observateur-du-patrimoine-naturel">http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/devenez-observateur-du-patrimoine-naturel</a> Aucun retour n'a été enregistré pour le moment. Il serait donc nécessaire de faire un bilan de cette opération et de lever les barrières identifiées. <i>A noter que depuis un arrêté du 1er juillet 2011 les pêcheurs professionnels ont l'obligation réglementaire de signaler toute prise accidentelle de mammifères auprès de l'observatoire Pelagis (R.436-45, 64 et 65 du code de l'environnement).</i></p>						
<b>Enjeux et objectifs</b>							
<b>Habitats et espèces concernés</b>	- Avifaune - Phoque veau-marin (1365) - Phoque gris (1364) - Marsouin commun (1351) - Grande alose (1102) - Grand dauphin (1349) - Alose feinte (1103) - Saumon atlantique (1106) - Récifs (1170), forêt de laminaires (1170-5 et 1170-6),						
<b>Activités concernées</b>	Toutes activités						
<b>Résultats attendus</b>	- Impliquer et sensibiliser les usagers du site aux enjeux et objectifs du site Natura 2000 et à la protection du patrimoine naturel - Partager la connaissance sur les habitats et espèces du site, et la valoriser dans le cadre de la gestion du site - Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers - Promouvoir et contribuer aux réseaux nationaux d'observation du patrimoine naturel, développer les réseaux sentinelles existants et soutenir la mise en place du dispositif Vigie-Mer						
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale						
<b>Partenaires et acteurs</b>							
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP, CRPMEM, gestionnaires d'espaces naturels						
<b>Partenaires techniques / interlocuteurs</b>	ONG, Universités, MNHN, Fédérations sportives...						
<b>Projets et fiches connexes</b>							
<b>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</b>	Un carnet d'observation a été réalisé en lien avec les organismes concernés (APECS, Aquarium de la Rochelle, CNPMM, CRMM, CRPMEM, GECC, GMN, MNHN), l'ensemble des données collectées leur sera communiqué. Ce carnet donne les contacts des différentes structures concernées. Un projet collaboratif 65 millions d'observateurs / dispositif Vigie-Mer est en phase d'élaboration. Les contacts de ces programmes nationaux (OBS-MAM, RNE, BIOOBS, BIOLIT, Fish-Watch-Forum...) et du programme régional Clicnat-Faune-Normandie sont indiqués en annexe 3 « Différentes actions de sciences participatives » de la charte Natura 2000 des sites Baie de Seine occidentale.						

<b>Fiche(s) complémentaire(s)</b>	<b>Fiche M4</b> : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons <b>Fiche M6</b> : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes NATURA 2000 <b>Fiche M9</b> : Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maitres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces sensibles <b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeu et des interactions avec les activités <b>Fiche M13</b> : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
<b>Evaluation de la mise œuvre de la mesure</b>	
<b>Indicateurs de suivis</b>	<b>SECo4</b> : Nombre de données recueillies par les sciences participatives <b>SECo5</b> : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives <b>SECo6</b> : Nombre de retours de carnets d'observations
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>SR11a</b> : Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives <b>SR11b</b> : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives
<b>Estimation des moyens nécessaires</b>	
Animation : 5 j/an	

FICHE M12		ETABLIR ET RENSEIGNER LES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DES SITES POUR LES ESPECES ET HABITATS PRIORITAIRES					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3					

<b>Objectif 3</b>	<b>Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances</b>
Type de mesure	Mission d'animation dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (Article R414-11 item 6)

<p><b>Description de la mesure</b></p>	<p>Des travaux menés au niveau de l'Agence des Aires Marines Protégées ont permis de construire un tableau de bord permettant de suivre l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu au regard des objectifs de gestion identifiés.</p> <p>L'objectif est multiple : établir des termes communs et identifier des niveaux d'exigence et des critères pour les indicateurs de résultats.</p> <p>C'est un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion d'une Aire Marine Protégée (AMP) ; il intègre deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de chaque AMP et d'aider les gestionnaires à gérer de façon adaptée leur site ;</li> <li>- Une échelle nationale ou régionale (SRM : DCSMM, Régions biogéographiques ...), pour évaluer la pertinence du réseau d'AMP, pour synthétiser les résultats obtenus par le réseau, et pour replacer les évolutions observées sur le site à une plus large échelle.</li> </ul> <p><b>I. Etablir ou finaliser la définition des indicateurs du tableau de bord</b></p> <p>Pour certains enjeux, des indicateurs ont pu être définis pendant l'élaboration du DOCOB. Ces derniers répondent à différentes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quel est l'état de conservation des espèces et habitats prioritaires ?</li> <li>➤ Quelle efficacité ont les mesures de gestion ? (ex : effet des zones de non prélèvement)</li> <li>➤ Quelles réponses aux enjeux de connaissance identifiés ? (Ex : connaissances des zones fonctionnelles des espèces en mer, des sources de pression...)</li> </ul> <p>Pour d'autres enjeux, ce travail doit être finalisé en lien avec les réflexions nationales sur le sujet (état de conservation de certains habitats et espèces).</p> <p><b>II. Renseigner le tableau de bord</b></p> <p>Pour les enjeux disposant d'indicateurs, ces derniers devront être renseignés au moins une fois au cours de l'animation du DOCOB (6 ans).</p> <p>Différents suivis seront menés afin de renseigner les différents indicateurs identifiés et ainsi d'évaluer le niveau de conservation des enjeux des sites Baie de Seine occidentale puis d'ajuster si nécessaire les mesures de gestion.</p> <p><b>II.1 Suivi des populations (indicateurs d'état)</b></p> <p>❖ <b>Mammifères marins, oiseaux marins et côtiers :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles sur mer, les différents suivis financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions du parc avec les espèces. Les données permettront également dans la mesure du possible et suite aux études de faisabilité (cf. M10) de renseigner certains indicateurs et ainsi d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs:             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivis acoustiques de la présence de cétacés (SEC1) par hydrophone et CPODS : campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes : 1 dans le parc + 1 dans un site N2000 voisin à définir. (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation)</li> <li>✓ Suivis télémétriques des phoques veau-marin (SEP1) : suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine occidentale par la colonie de Beauguillot.</li> <li>✓ Suivis télémétriques des mouettes tridactyles (SEO5) des Falaises du Bessin pour suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine occidentale par la colonie.</li> <li>✓ Suivis aériens de la distribution, de l'abondance et des périodes de fréquentation des mammifères et d'oiseaux en mer (SEOM4A) : transects tous les 5 km en Baie de Seine, 2 fois par an (fin d'hiver et fin de printemps) de 2017 à 2021 + 2024.</li> <li>✓ Suivis nautiques (SEOM6): transects en mer : distribution et abondance relative (1/mois) sur aire du parc et alentours (2017-2020-2021-2024)</li> </ul> </li> <li>2. Dans le cadre de la DCSMM :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivis aériens (SEOM4B, SCANS été 2016, et SAMM Manche/Atlantique hiver et été 2022) pour suivre les zones de concentration de mammifères et d'oiseaux en mer. SAMM est pour l'instant réalisé à l'échelle nationale tous les 6 ans.</li> <li>✓ Suivi des échouages de mammifères marins (SERNE) : réseau national d'échouage (RNE)</li> <li>✓ Suivis depuis la côte (oiseaux marins) (SEO9)</li> </ul> </li> </ol>
--	--

	<p>3. Dans le cadre de l'observatoire des oiseaux marins de Manche - Mer du Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quantification de la présence des macro-déchets dans les nids (SP5): cormoran huppé et grand cormoran (Saint Marcouf)</li> <li>✓ Enquêtes EcoQO (SEO11 : oiseaux échoués, guillemots de Troil/hydrocarbures, fulmars boréaux /macro-déchets), pour suivre la mortalité hivernale des oiseaux marins (causes, effectifs) et l'incidence des hydrocarbures et des macros déchets sur deux espèces marines (guillemot de Troil et fulmar boréal) Cette enquête est également en lien avec la DCSMM.</li> <li>✓ Suivis depuis la côte (SEO10 : mammifères marins, observateurs bénévoles)</li> <li>✓ Suivi du taux de production en jeunes et effectifs en période de reproduction (SEO3 : Grand cormoran, cormoran huppé, laridés)</li> <li>✓ Transects nautiques (SEOM6) : un comptage (toutes espèces) par mois en année n et n+5, Cette enquête est également en lien avec la DCSMM.</li> <li>✓ Suivi télémétrique de Cormorans huppés (SEO5 en projet)</li> <li>✓ Suivi du régime alimentaire du Cormoran huppé (SEO7 en projet)</li> <li>✓ Suivi de l'état corporel des jeunes (SEO8 Cormoran huppé en projet)</li> </ul> <p>4. Dans le cadre des suivis de la RNN Beauguillot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution de la colonie de phoques veaux-marins de Beauguillot (SEP2 : A = effectifs (abondance relative par des recensements aériens mensuels sur les reposoirs terrestres à PM et BM) ; B = taux de reproduction (par nombre de couples mère/jeune, recensements aériens annuels)</li> <li>✓ Suivi du régime alimentaire des phoques veaux-marins par analyse des fèces(SEP3), (RNN Beauguillot et université de la Rochelle)</li> </ul> <p>❖ <b>Amphihalins d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi annuel des captures en mer et en estuaire (SECo7): à mettre en place pendant l'animation au travers des déclarations de la pêche professionnelle (fiches de pêche, log books), de la pêche récréative (fiches de déclaration aux filets fixes), de carnets de pêche ou d'observations, de la charte ;</li> <li>✓ Suivi des effectifs d'amphihalins (SEA1) au niveau de la station de contrôle de la Claye sur Vire : extraction des comptages annuels au niveau de la passe à poissons pour évaluer l'abondance et l'état des populations d'amphihalins ayant transité sur le site. Ces effectifs traduisent l'effectivité de la connectivité terre/mer et donc l'efficacité des mesures de gestion prises en mer comme en milieu fluvial ;</li> <li>✓ Suivi de l'indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/ONEMA (SEA2)</li> <li>✓ Suivi des observations d'amphihalins (SEA3) sur le site au travers des différents programmes scientifiques (OBSMER, suivis environnementaux de projets ...) ou de surveillance / contrôle (DCSMM, DCE).</li> </ul> <p><b>II.2 Suivi des habitats (indicateurs d'état):</b></p> <p>Le programme CARTHAM a permis d'établir la cartographie des habitats sur le site et d'évaluer leur état de conservation (selon le niveau de connaissance disponible).</p> <p>Un suivi des habitats d'intérêt communautaire sera effectué afin de pouvoir évaluer plus précisément l'état de conservation ainsi que l'évolution des habitats au cours de l'animation du Docob et en lien avec les mesures de gestion mises en place. Il permettra également de déterminer de manière plus fine l'impact des activités socio-économiques sur l'état de conservation des biocénoses et les fonctionnalités qu'elles supportent.</p> <p>Les différents suivis prévus concernent donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi des habitats de la zone témoin et dans la bande côtière (sables moyens et sables envasés) en lien avec la mesure 1 (SEH2): Evolution des caractéristiques biosédimentaires des habitats et de leurs fonctionnalités en lien avec la restriction des arts traînants (M1)</li> <li>- Le suivi régulier de l'état de conservation des habitats au travers des réseaux de surveillance en place (DCE, DCSMM), de campagnes de recherche ou de suivis environnementaux de projets, ...</li> <li>- Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site 6 ans après le début de l'animation (SEH1); l'état de conservation initial pourra être réévalué a posteriori si des indicateurs renseignant l'état de conservation sont développés.</li> </ul> <p><b>II.3 Suivi des pressions (indicateurs de pressions)</b></p> <p>Se reporter aux parties « Evaluation de la mise en œuvre de la mesure », onglet « Indicateur de pression » des fiches M1, M2, M3 et M4.</p>
<b>Enjeux et objectifs</b>	
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeu
<b>Activités concernées</b>	Gestion d'espaces naturels
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter le tableau de bord à partir d'indicateurs produits dans le cadre des suivis Natura 2000, de l'application d'autres politiques publiques (DCE, DCSMM ...), de suivis réglementaires ou de programmes de recherche</li> <li>- Renseigner les indicateurs du tableau de bord à partir de la meilleure connaissance disponible</li> </ul>
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, CRPMEM
Partenaires techniques / interlocuteurs	AAMP, CRPMEM, gestionnaires des aires marines protégées, scientifiques
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	<p>Le suivi des habitats et des espèces est construit dans la mesure du possible en complément des réseaux de suivi et de connaissance existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis REBENT-DCE réalisés sur les estrans rocheux (Tatihou et Grandcamp) et sur les fonds meubles.</li> <li>- Suivis réalisés dans le cadre de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de la sous région marine et de l'observatoire des ZPS de la DREAL.</li> <li>- Acquisition de connaissance et suivis réalisés dans le cadre du projet de Life intégré Habitats (état projet)</li> <li>- Suivis nationaux sur les oiseaux et les mammifères marins réalisés dans le cadre de PACOMM tous les six ans.</li> <li>- Suivi DCE poissons dans les masses d'eau de transition réalisé deux fois par an par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en baie des Veys (2010-2015).</li> <li>- Réseau national de suivi des échouages de mammifères marins.</li> <li>- Suivi des gisements moulières (CRPMEM/IFREMER) : Prospections annuelles sur les gisements de moules pour évaluer l'état de la ressource.</li> <li>- Suivis du Programme de surveillance DCSMM en cours de construction : Programmes Habitats benthiques et intégrité des fonds, Oiseaux, Mammifères marins et tortues</li> <li>- Développement des suivis partagés de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF : volets habitats, limicoles côtiers et nourriceries</li> <li>- Suivis réalisés par EOC dans le cadre du parc éolien de Courseulles sur mer.</li> <li>- PLAGEPOMI</li> </ul>
Fiche(s) complémentaire(s)	<p><b>Fiche M1</b> : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin</p> <p><b>Fiche M2</b> : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p><b>Fiche M3</b> : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin</p> <p><b>Fiche M4</b> : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons</p> <p><b>Fiche M7</b> : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000</p> <p><b>Fiche M10</b> : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités</p> <p><b>Fiche M11</b> : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin</p>
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de réalisation	<p>SR5 : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord</p> <p>SR12 : Nombre d'indicateurs renseignés</p>
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 20j/an	

## I.E. OBJECTIF D : SOUTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL MARIN

FICHE M13		COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX LIES AUX SITES NATURA 2000 ET VALORISER L'IMPLICATION DES DIVERS ACTEURS DANS LA PROTECTION DU MILIEU MARIN					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2						
<b>Objectif D</b>	<b>Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin</b>						
Type de mesure	Sensibilisation – Animation						
<b>Description de la mesure</b>	<p>L'objectif de cette mesure est de sensibiliser les acteurs des sites pour les inciter à une meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des habitats et des espèces des sites Natura 2000. Cette mesure vise également la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000.</p> <p>Des opérations de communication sont à prévoir notamment au niveau des ports et des zones de mise à l'eau. Dans un premier temps une sensibilisation sur les mesures mises en place sera nécessaire (plaquette de communication / prospectus / animation site web). La pose de panneaux, notamment autour de Saint-Vaast-la-Hougue et de la Baie des Veys, permettra d'informer les usagers sur la réglementation, les bonnes pratiques, la démarche Natura 2000 etc.</p> <p>Le site Natura 2000 veillera également à soutenir et à s'intégrer à quelques animations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à leur disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000.</p> <p>La pratique a prouvé que, de manière générale, les porteurs de projets (principalement les petites structures ou associatifs) ont du mal à trouver les informations nécessaires aux renseignements de leur évaluation d'incidence Natura 2000.</p> <p>Cette mesure vise à indiquer clairement sur le site internet (<a href="http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences">http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences</a>) toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure permettra in fine d'optimiser le temps d'animation du gestionnaire et de bénéficier d'un support sur lequel diriger les porteurs de projets pour les questions les plus courantes. La section sera construite de manière coordonnée avec les autres antennes de l'AAMP et avec l'avis et les indications des services de l'état ; elle pourra renvoyer à la boîte à outils développée par l'AAMP à destination des gestionnaires.</p>						
<b>Enjeux et objectifs</b>							
<b>Habitats et espèces concernés</b>	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux						
<b>Activités concernées</b>	Toutes activités						
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000</li> <li>- Améliorer la perception, l'acceptation et la participation à la démarche Natura 2000</li> <li>- Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagement ou projets sur les espèces et habitats du site</li> <li>- Modifier le comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>						
<b>Périmètre d'application</b>	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale						
<b>Partenaires et acteurs</b>							
<b>Porteur(s) de projet potentiel(s)</b>	AAMP, CRPME						
<b>Partenaires techniques/ Interlocuteurs</b>	AAMP, CRPME, DREAL, DDTM, Gestionnaires des autres sites, Associations, Structures professionnelles						

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	/
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M6 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000 Fiche M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SR6 : Nombre de chartes signées</li> <li>- SR13 a : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent</li> <li>- SR13b : Création sur le site Internet <i>reseau-manchemerdunord.n2000.fr</i> d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence N2000</li> <li>- SR13c : Nombre d'opérations de communication menées</li> <li>- SR13d : Nombre de supports édités et distribués (documents ; panneaux...)</li> <li>- SR13e : Nombre de rencontres avec les acteurs</li> </ul>
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 5j/an	



Tableau VII : Récapitulatif des mesures actées (d'après le tableau 13 du DOCOB synthétique de l'ATEN simplifié)

Objectifs	Intitulé de la mesure	Enjeux ciblés	Autres enjeux	Priorité	Type de mesure	Activités concernées	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel
<b>A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.</b>	M1 : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin	Fonds meubles	Récifs	1	Réglementaire	Pêche pro.	Etat	Balisage pour la création de la zone témoin Selon actions menées (arrêt progressif chalut à seiche) 5j/an
	M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous	-	2	Volontaire / Réglementaire	Toutes	Etat / CRPME	Selon actions menées (5j/an/par action)
	M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin	Avifaune	Habitats phoques	1	Réglementaire	Toutes	Etat	Balisage + accompagnement entreprises (5j/an)
	M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons	Poissons migrateurs	Avifaune, phoques	1	Réglementaire	Pêche	Etat	Balisage 5j/an
	M5 : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches	Tous	-	1	Réglementaire	Toutes	AAMP / Etat	Animation (5j/an)
	M6 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000	Tous	-	3	Volontaire	Toutes	AAMP	Animation (25j/an)
<b>B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires</b>	M7 : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
	M8 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'action en commun	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
	M9 : Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
<b>C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance</b>	M10 : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	Espèces, habitats	-	1		/	AAMP	A chiffrer Animation (20j/an)
	M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	Tous	-	2	volontaire	Toutes	AAMP / CRPME	Animation (5j/an)
	M12 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	Tous	-	1		/	AAMP	Animation (20j/an)
<b>D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin</b>	M13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	Tous	-	2		Toutes	AAMP / CRPME	Animation (5j/an)

## ANNEXE : CARTES

**Carte 1** : Répartition géographique des mesures de gestion de la pêche et de la navigation en baie de Seine occidentale

**Carte 2** : Mesures actées – Iles Saint-Marcouf

**Carte 3** : Mesures actées – Pointe du Hoc (Falaise du Bessin occidental)

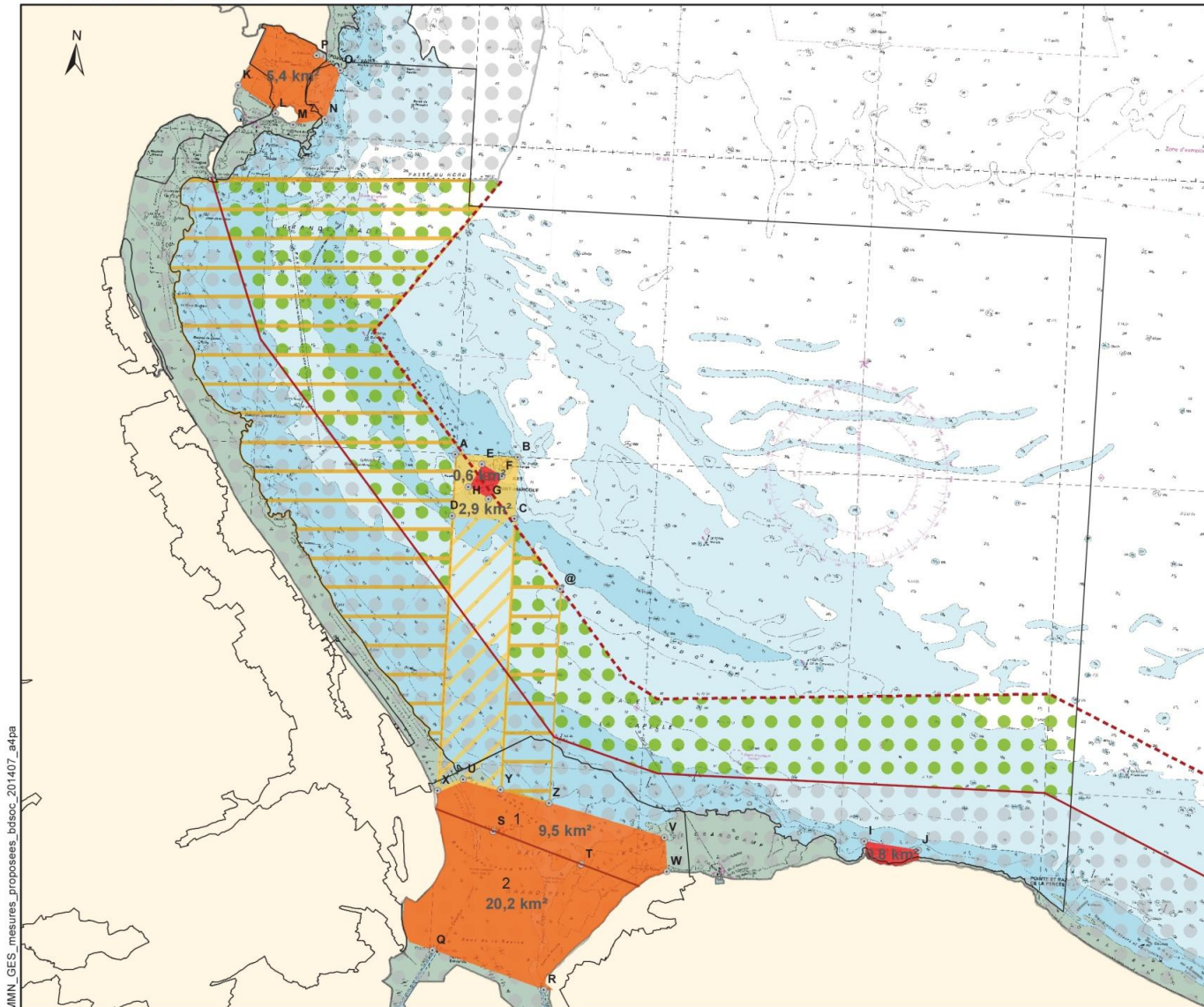
**Carte 4** : Mesures actées – Baie des Veys (Marais du Cotentin et du Bessin)

**Carte 5** : Mesures actées – Zone de Tatihou (Tatihou- Saint-Vaast-la-Hougue)

**BAIE DE SEINE OCCIDENTALE**  
**Mesures actées - carte 1**

EDITEE LE :

05/2016



**LIMITES REGLEMENTAIRES**

Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse de basse mer du département de la Calvados et de l'est du département de la Manche

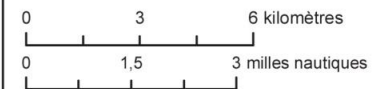
- 3 milles nautiques
- 1,5 milles nautiques

**MESURE EXISTANTE**

- Chalutage interdit ou réglementé par décret du 25/01/90

**MESURES ENVISAGEES**

- Toutes pêches interdites  
Navigation interdite
- Mesures particulières d'interdiction de la pêche
- Pêche interdite aux chalut, drague et filet
- Zone témoin sans arts trainants
- Drague à coquille Saint-Jacques interdite
- Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/20  
Sauf lançon et bouquet



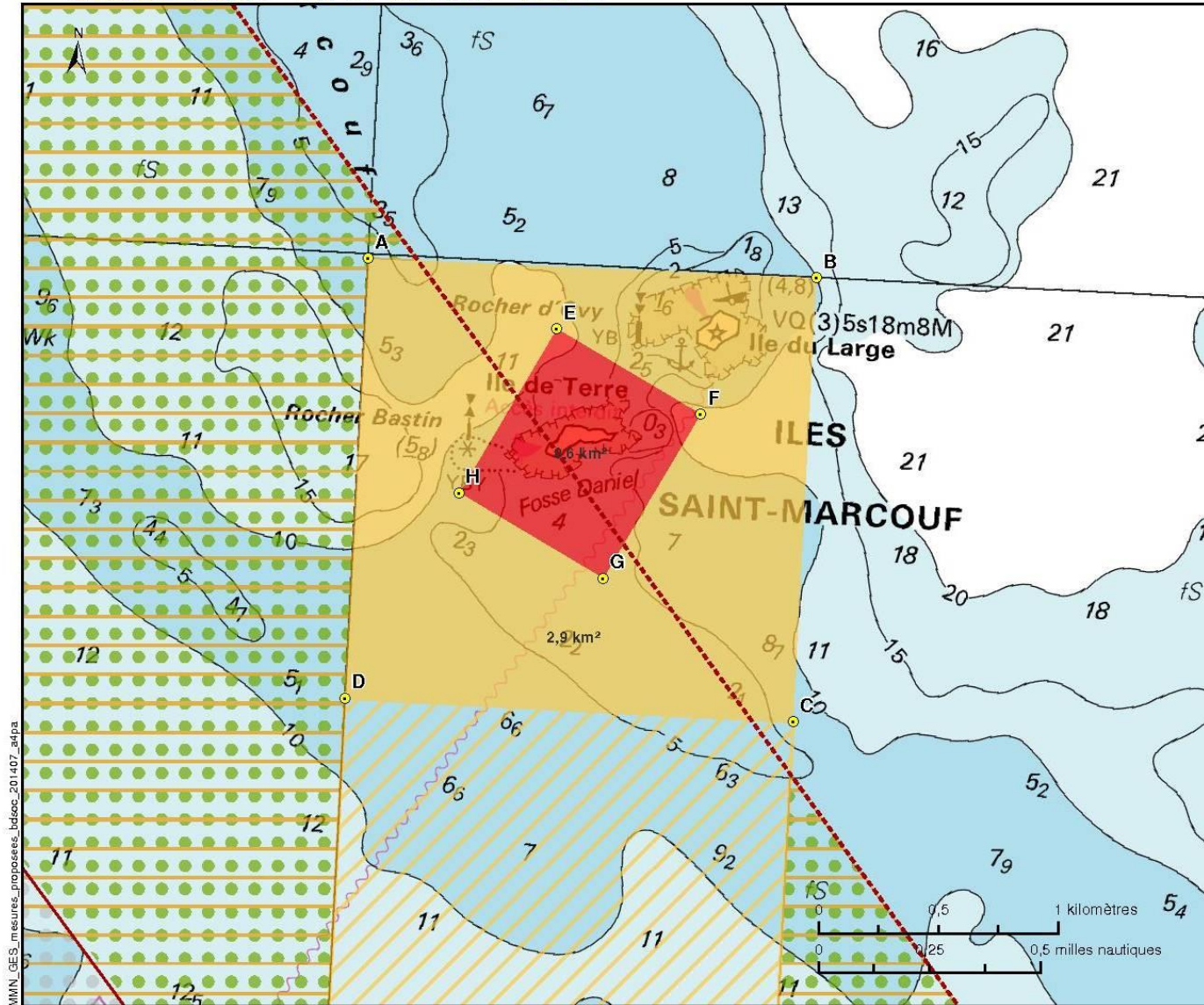
Sources des données :  
 - Mesures envisagées : AAMP, 2014  
 - Bathymétrie : carte SHOM  
 - Trait de côte français : Trait de côte Histolitt © IGN-SHOM 2007  
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



**BAIE DE SEINE OCCIDENTALE**  
Mesures actées - Iles St-Marcouf - carte 2

EDITEE LE :

05/2016



**LIMITES REGLEMENTAIRES**

Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche

----- 3 milles nautiques

----- 1,5 milles nautiques

**MESURE EXISTANTE**

●●●●● Chalutage interdit ou règlementé par décret du 25/01/90

**MESURES ENVISAGEES**

■ Toutes pêches interdites  
■ Navigation interdite

■ Mesures particulières d'interdiction de la pêche

■ Pêche interdite aux chalut, drague et filet

▨ Zone témoin sans arts trainants

▨ Drague à coquille Saint-Jacques interdite

●●● Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/20  
●●● Sauf lançon et bouquet

Sources des données :  
- Mesures envisagées : AAMP, 2014  
- Bathymétrie : carte SHCM  
- Trait de côte français : Trait de côte Historique © IGN-SHOM 2007  
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



MMN\_GES\_mesures\_proposees\_baieoc\_201407\_alpha

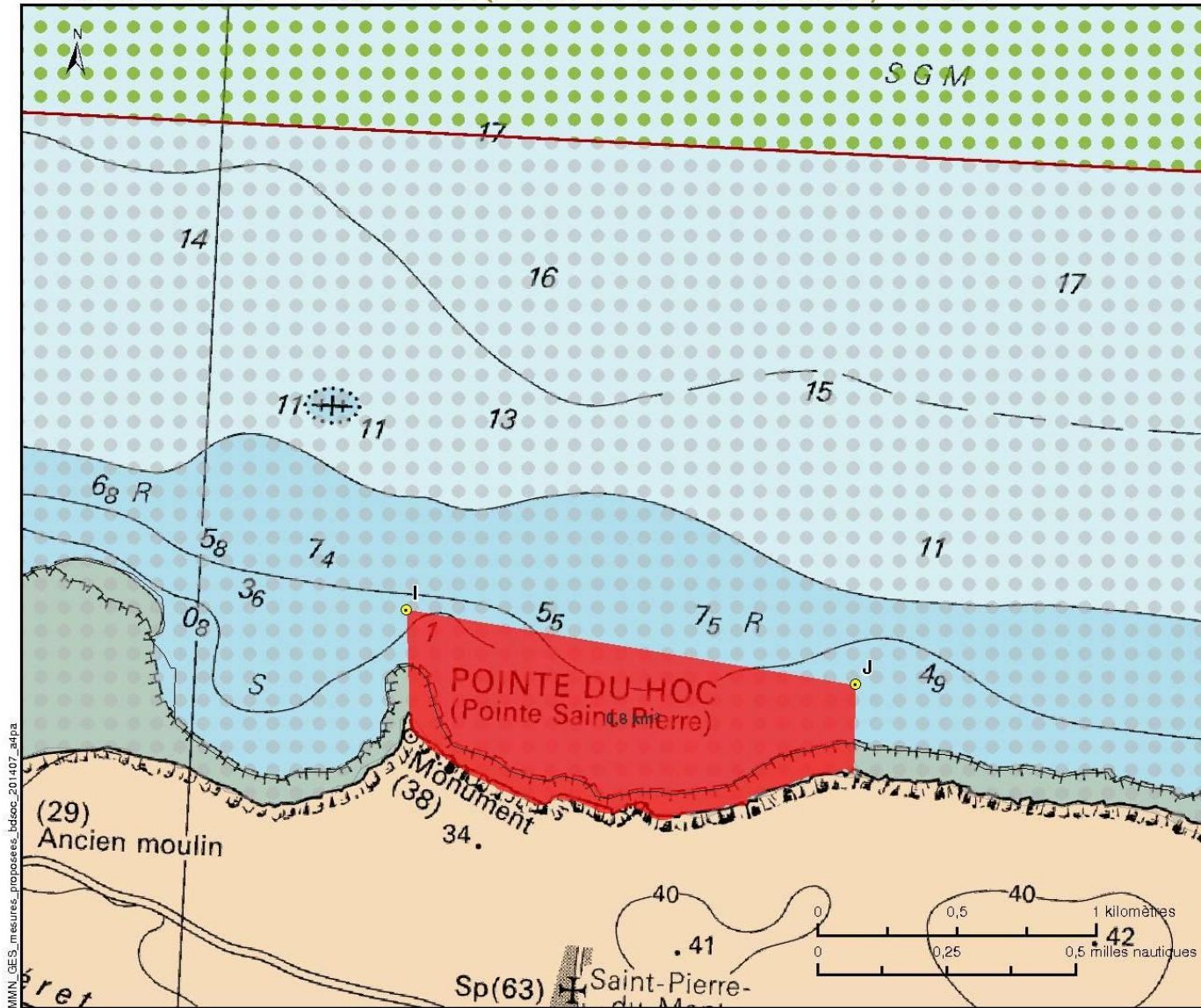


**BAIE DE SEINE OCCIDENTALE**

**Mesures actées - Pointe du Hoc (Falaise du Bessin Occidental) - carte 3**

EDITEE LE :

05/2016



**LIMITES REGLEMENTAIRES**

Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche

- 3 milles nautiques
- 1,5 milles nautiques

**MESURE EXISTANTE**

- Chalutage interdit par décret du 25/01/1990

**MESURES ENVISAGEES**

- Toutes pêches interdites  
Navigation interdite
- Mesures particulières d'interdiction de la pêche
- Pêche interdite aux chalut, drague et filet
- Zone témoin sans arts trainants
- Drague à coquille Saint-Jacques interdite
- Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/2020

Sources des données :  
 - Mesures envisagées : AAMP, 2014  
 - Bathymétrie : carte SHOM  
 - Trait de côte français : Trait de côte Hisolitt © IGN-SHOM 2007  
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980





# BAIE DE SEINE OCCIDENTALE

## Mesures actées - Baie des Veys (Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys) - carte 4

EDITEE LE :

05/2016

### LIMITES REGLEMENTAIRES

Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche

--- 3 milles nautiques

— 1,5 milles nautiques

### MESURE EXISTANTE

○ Chalutage interdit ou réglementé par décret du 25/01/90

### MESURES ENVISAGEES

■ Toutes pêches interdites  
■ Navigation interdite

■ Mesures particulières d'interdiction de la pêche

■ Pêche interdite aux chalut, drague et filet

■ Zone témoin sans arts trainants

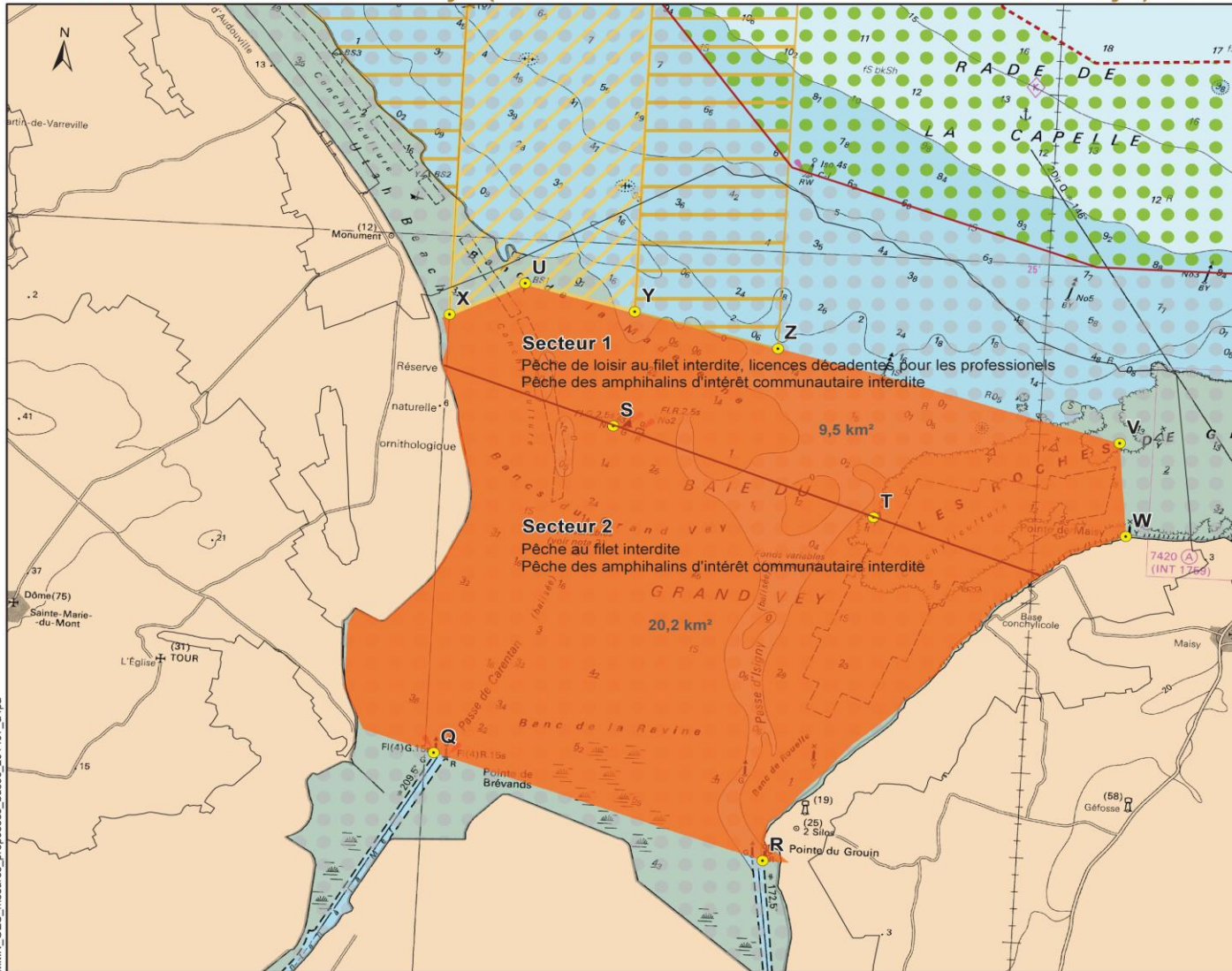
■ Drague à coquille Saint-Jacques interdite

● Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/20  
● Sauf lançon et bouquet

0 1 2 kilomètres

0 0,5 1 milles nautiques

Sources des données :  
- Mesures envisagées : AAMP 2014  
- Bathymétrie : carte SHOM  
- Trait de côte français : Trait de côte Histolitt © IGN-SHOM 2007  
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



MMN\_GES\_mesures\_proposees\_bdsoc\_201407\_a4pa

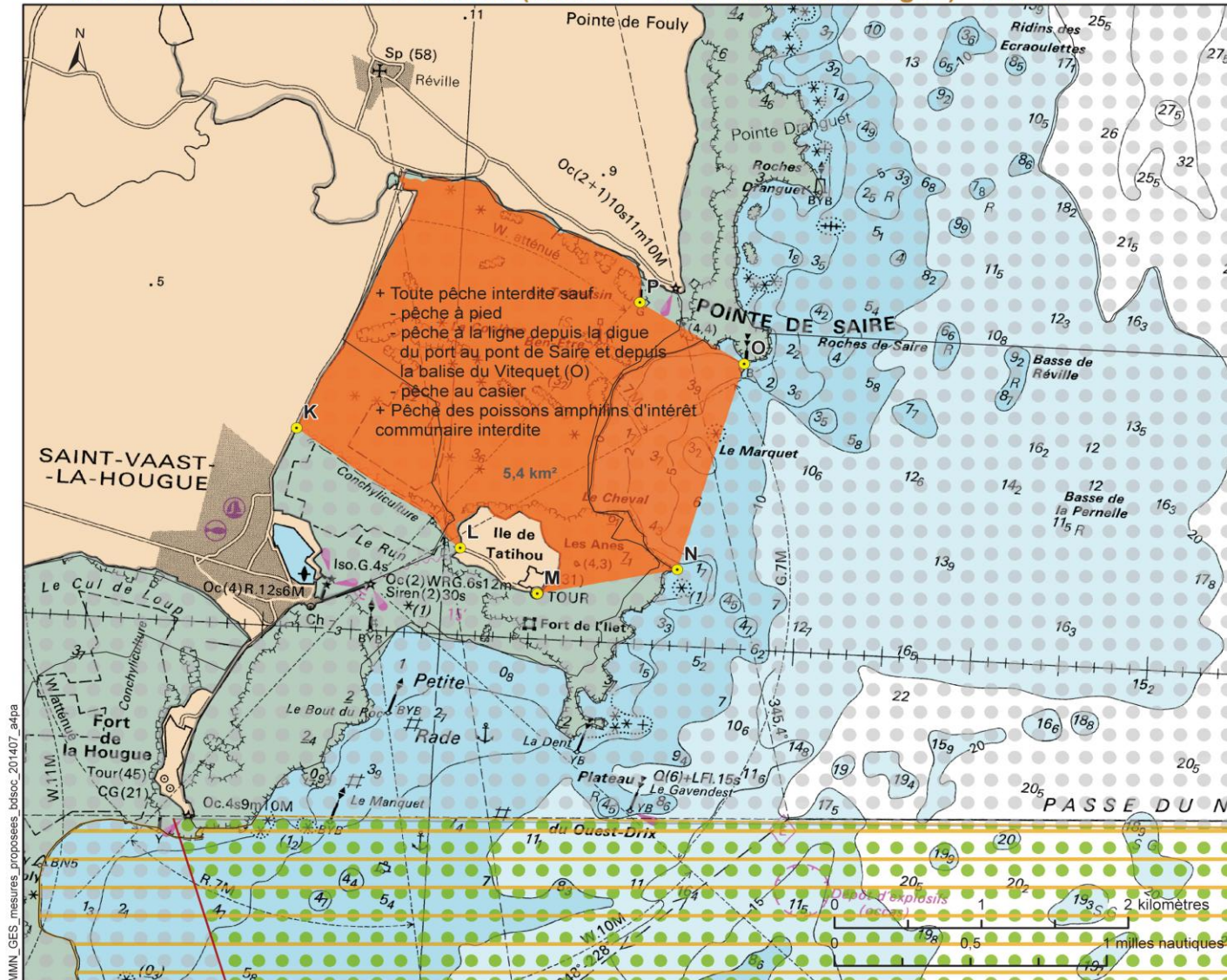


## BAIE DE SEINE OCCIDENTALE

### Mesures actées : Zone de Tatihou (Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue) - carte 5

EDITEE LE :

05/2016



#### LIMITES REGLEMENTAIRES

Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche

- 3 milles nautiques
- 1,5 milles nautiques

#### MESURE EXISTANTE

- Chalutage interdit ou réglementé par décret du 25/01/90

#### MESURES ENVISAGEES

- Toutes pêches interdites
- Navigation interdite
- Mesures particulières d'interdiction de la pêche
- Pêche interdite aux chalut, drague et filet
- Zone témoin sans arts trainants
- Drague à coquille Saint-Jacques interdite
- Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/20
- Sauf lançon et bouquet

Sources des données :  
 - Mesures envisagées : AAMP, 2014  
 - Bathymétrie : carte SHOM  
 - Trait de côte français : Trait de côte Histolitt © IGN-SHOM 2007  
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

